

[FENÊTRES] SUR COURS



SNUipp - FSU
HEBDOMADAIRE
N° 408
12 JANVIER 2015
ISSN1241-0497

GRÈVE LE 3 FÉVRIER



POUR NOS SALAIRES
ET NOS CONDITIONS
DE TRAVAIL

DOSSIER
Évaluation
des élèves

ENTRETIEN
Philippe
Meirieu

NOUS SOMMES TOUS CHARLIE



A LA UNE

Grève
le 3 février

SOMMAIRE

5

L'ENFANT À L'ÉCOLE

LES ALLERGIES
EN QUESTIONS

7

ACTUS

GRÈVE LE 7 FÉVRIER

10

GRAND ANGLE

LES DÉBUTS DIFFICILES
DES CHST

12

DOSSIER

ÉVALUATIONS :
DÉPASSER LA MESURE

18

MÉTIER

ULIS : LE COMBAT
DE L'INCLUSION

24

RESSOURCES

ÉCRIRE SOUS LA TWICTÉE

26

AUTOUR DE L'ÉCOLE

TRAVAIL DU DIMANCHE

30

GRAND INTERVIEW

PHILIPPE MEIRIEU

Nous sommes
tous Charlie

C'est par cette formule de ralliement affichée à la Une de ce numéro que le SNUipp-FSU a voulu marquer sa totale solidarité avec le journal cruellement touché pour sa liberté d'expression. Certes, ce n'est pas grand-chose. Mais, en pareilles circonstances, il est bien difficile de trouver des mots assez forts pour exprimer notre douleur et notre indignation face à cet acte barbare survenu le 7 janvier dernier. Les nombreux rassemblements qui ont fleuri de manière spontanée et auxquels s'est joint le SNUipp offrent un témoignage vivant et collectif du refus de l'obscurantisme, des amalgames et le désir intact de liberté, de justice et de démocratie.



© MIRA/ANSA

C'est pourquoi la FSU et le SNUipp appellent avec d'autres organisations syndicales, dans l'unité, à se joindre aux initiatives et manifestations citoyennes organisées ce weekend partout en France, dont la marche silencieuse qui aura lieu dimanche à Paris.

Nous sommes tous Charlie et nous ne nous résignons pas au silence. Indignés mais totalement déterminés et plus que jamais debout pour porter une école et une société plus juste et plus humaine. C'est bien dans cette veine que nous inscrivons toujours notre syndicalisme car rien n'est jamais définitivement acquis. On voit bien aujourd'hui que le recul de certaines valeurs fortes prend sa source dans l'accroissement continu des inégalités sociales jusqu'à reléguer quelques-uns dans les ornières les plus troubles. Vivre décemment pour apprendre à vivre ensemble dans la tolérance, partager un avenir commun, s'impose bel et bien comme un défi qui concerne notre société toute entière. Cela concerne également notre école. On ne répétera sans doute jamais assez combien l'éducation de tous et l'émancipation de chacun fournissent un terreau fertile pour « faire société ». C'est le défi de la laïcité.

L'engagement des enseignants doit plus que jamais être soutenu et reconnu pour que notre école soit celle de la réussite et de l'épanouissement. Toujours déterminés pour les élèves, l'école et les enseignants !

Sébastien Sihr

[FENÊTRES]
SUR COURSHebdomadaire du syndicat national
unitaire des instituteurs, professeurs
des écoles et PEGC128 boulevard Blanqui 75013 Paris
Tél. : 01 40 79 50 00

E-mail : fsc@snuipp.fr

Directeur de la publication : Sébastien Sihr
Rédaction : Francis Barbe, Aline Becker, Alexis
Bisserkine, Ginette Bret, Pierre Magnetto, Vincent
Martinez, Philippe Miquel, Jacques Mucchielli,
Christian Navarro, Emmanuelle Roncin, Sébastien
Sihr, Virginie Solunto.

Conception graphique : Acte Là !

Impression : SIEP Bois-le-Roi

Régie publicité : Mistral Media
365 rue Vaugirard 75015 Paris
Tél. : 01 40 02 99 00Prix du numéro : 1 euro Abonnement : 23 euros
ISSN 1241 0497 / CPPAP 0415 S 07284

Adhérent du syndicat de la presse sociale



2015

Le SNUipp-FSU vous souhaite une année
comme vous la rêvez pour vous-même,
et comme nous la rêvons ensemble pour l'école.

Sébastien Sihr
Secrétaire général

SNUipp-FSU
www.snuipp.fr

128, boulevard Auguste-Blanqui • 75013 Paris • Tél. : 01 40 79 50 00

Allergies

Envisager une réaction

Pour prévenir les réactions allergiques, l'école dispose de projets d'accueil individualisé. Mais seule une intervention rapide peut éviter les drames.



En novembre dernier, un enfant de 9 ans décédait à la cantine suite à une crise d'allergie. Ce dramatique accident, bien que rarissime - le premier dans une école depuis 2007 - vient rappeler qu'une simple allergie peut avoir des conséquences tragiques. En cause, le choc anaphylactique, une conjonction de deux réactions allergiques (démangeaisons, urticaire, œdème, asthme, nausées, douleurs abdominales...), qui peut être mortel s'il n'est pas traité rapidement. Chez l'enfant, le choc anaphylactique est déclenché par une allergie alimentaire dans 90% des cas et les études épidémiologiques estiment que 5% des enfants sont touchés par une allergie alimentaire (INSERM). À l'école, c'est donc au restaurant scolaire que ces problèmes risquent d'apparaître, d'autant que les allergènes alimentaires sont nombreux : lait, œufs, arachides, poissons et fruits de mer, fruits à coque, céleri, kiwi...

Des stylos injecteurs d'adrénaline

En 2003, les premiers projets d'accueil individualisé (PAI), élaborés avec les médecins sco-

laire, détaillaient les traitements ou gestes de premiers secours à délivrer à l'enfant en cas de crise. Désormais, tous les enfants allergiques qui ont un PAI doivent disposer d'une trousse d'urgence dans l'école (bronchodilatateur, adrénaline...) et depuis janvier 2015 les restaurants scolaires ont pour obligation d'afficher les allergènes les plus courants présents au menu. Mais dans les pays anglosaxons, les enfants souffrant d'allergie portent sur eux des stylos injecteurs d'adrénaline qu'ils peuvent s'auto-administrer en urgence.

Une solution sans risque selon Pascale Couratier, présidente de l'Association française pour la prévention des allergies, qui précise qu'une « *injection inutile ne provoque pas de réaction secondaire grave* ». Pourtant, « *de gros efforts sont encore à faire* » en terme de formation du personnel affirme-t-elle. Un problème accentué par le déficit de médecins scolaires, alors que les statistiques européennes estiment que 50% de la population pourraient être victime d'une allergie d'ici 2030.

VINCENT MARTINEZ

EN BREF

ADOPTION

MOINS D'ENFANTS ADOPTÉS À L'ÉTRANGER

A peine plus d'un millier d'enfants étrangers ont été adoptés par des parents français en 2014. Les dernières statistiques publiées par le Quai d'Orsay témoignent d'une recul constant du nombre d'adoptions internationales (4 fois moins qu'il y a 10 ans). L'explication tient à la volonté croissante de nombreux pays de privilégier d'autres formes d'adoption, notamment à l'intérieur de leurs frontières. La Russie et le Vietnam restent les premiers pays d'où arrivent les enfants (12%). Seuls 7 % des enfants adoptés ont moins de 12 mois.

VIDÉO

P.O.B. STAR DU NET

Enfonçant largement son collègue Winnie l'Ourson, Petit Ours Brun est la star incontestée de YouTube. Avec plus de 16 millions de visionnages, la compilation de ses meilleures aventures en dessin animé se positionne à la deuxième place des vidéos françaises les plus vues en 2014, si l'on excepte les clips musicaux. Visiblement la consigne « *pas d'écran avant trois ans* » a encore du mal à se généraliser!



ALIMENTATION

LE BIG MAC, C'EST MAUVAIS...POUR L'ÉCOLE

Selon une récente étude américaine, les enfants mangeant plus de 4 fois par semaine au fast-food ont de moins bons résultats en maths, lecture et sciences que ceux qui n'y vont pas. Les chercheurs de l'Université de l'Ohio ont mené des tests auprès de 11 740 enfants de CM2 en prenant soin d'éliminer les facteurs associés tels que le niveau socio-économique ou la consommation d'écrans. Les jeunes clients réguliers des fast-food obtiennent des résultats de 20 % inférieurs à ceux qui n'y vont pas du tout.

AFRIQUE DE L'OUEST

EBOLA: LA GUINÉE DÉCIDE LA REPRISSE DES COURS

Toujours en lutte contre le virus Ebola, la Guinée a néanmoins décidé de rouvrir ses écoles, fermées depuis juin dernier pour limiter le risque de contagion. C'est ce qu'a annoncé le président Alpha Condé qui ne veut pas d'une année scolaire blanche. Les autorités de Conakry envisagent par ailleurs une réduction des temps de congé, le passage de cinq à six jours de classe hebdomadaires et la prolongation de l'année scolaire jusqu'en août pour rattraper le retard accumulé. Ouverture prévue à la mi-janvier.

USA

«BOUM» SUR LE MARCHÉ DE LA SÉCURITÉ SCOLAIRE

Tableaux blancs-boucliers, sacs à dos et couvertures pare-balles, portes blindées, localisateurs électroniques de coups de feu...les industriels de la sécurité rivalisent d'inventivité sur un « marché » en pleine expansion et qui représente déjà 720 millions de dollars. Ils surfent ainsi sur la psychose des fusillades qui

endeuillent périodiquement les établissements scolaires américains, lesquels font de plus en plus appel à des gardes armés. Les enseignants du syndicat *American federation of teachers* s'en inquiètent, demandant « à quel moment une école cesse-t-elle d'être une école et devient une prison ? »

CHINE

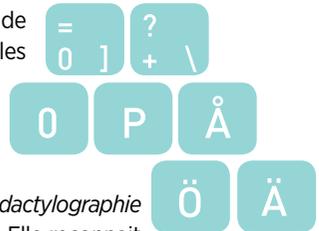
LES ÉCOLIERS CHINOIS VONT DEVOIR SE METTRE AU FOOT

Le gouvernement chinois vient de décider que l'« Empire du milieu » ne devait plus figurer parmi les derniers de la classe de la planète football. La promotion de ce sport auprès de la jeunesse se voit donc désormais confiée au ministère de l'Éducation avec pour objectif de former 100 000 nouveaux joueurs d'ici 2017. 20 000 terrains de football seront construits dans les établissements scolaires, des entraîneurs et des « spécialistes » recrutés à l'étranger. Il n'y a pas de temps à perdre, le prochain Mondial c'est en 2018 et la Chine pointe pour l'heure au 99^e rang du classement FIFA...

CALLIGRAPHIE

LES ÉLÈVES FINLANDAIS PASSENT AU CLAVIER

Serait-ce la fin de l'apprentissage de l'écriture manuscrite dans les écoles finlandaises? C'est en tout cas ce qu'annonçait la presse du pays en novembre dernier. D'après Minna Harmanen, membre du Conseil national de l'éducation, « de bonnes compétences en dactylographie sont en effet devenues indispensables. » Elle reconnaît qu'il s'agit d'une évolution culturelle majeure, « mais une bonne maîtrise de la saisie sur clavier est devenue plus importante au quotidien que l'écriture liée » assure-t-elle. D'autant qu'en Finlande, les écoles sont parmi les mieux équipées d'Europe, et dans ce pays, les compétences informatiques sont considérées comme très utiles à l'insertion future des jeunes. Si l'information semble avoir été assez bien accueillie dans le monde enseignant, certaines associations rappellent néanmoins l'importance des exercices d'écriture dans le développement de la motricité. Alors finies les lignes d'écriture papier-crayon? Pas tout à fait. Car si la cursive, avec ses boucles, ses jambes et ses ponts devrait en effet devenir optionnelle sur les pupitres, l'enseignement de l'écriture scripte, elle, restera bien au programme. La mesure, prévue pour entrer en vigueur à la rentrée 2016, fait quoi qu'il en soit débat dans la communauté scientifique, partagée entre les tenants d'un lien intime entre l'acte de lecture et le geste d'écriture et ceux qui recommandent de « lâcher la pression » sur les exercices de calligraphie pour que les enfants puissent mieux se concentrer sur ce qu'ils ont à dire. FRANCIS BARBE



Fabrice Henry, vice-président de la MGEN

3 QUESTIONS À

**« Le tiers-payant favorise l'accès aux soins pour tous »**

Les médecins s'élèvent contre la généralisation du tiers-payant. Quel est l'avis de la MGEN ?

Le mouvement des professionnels de santé porte sur plusieurs types de revendications qui ne se résument pas à l'opposition au tiers payant. Pour certains syndicats comme MG France, le point principal demeure l'augmentation du prix de la consultation. Reste que le tiers payant peut mettre en exergue certaines pratiques tarifaires comme le dépassement d'honoraires. La MGEN comme l'ensemble des organismes complémentaires est favorable à un dispositif qui favorise l'accès aux soins pour tous alors que 15 % de la population renonce à des soins pour des raisons écono-

miques. De plus, les assurés sociaux restent soumis aux franchises et participations forfaitaires ! Contrairement aux arguments avancés, les exemples à l'étranger montrent que le tiers payant n'engendre pas d'augmentation des dépenses ni du nombre de consultations.

Quel regard portez-vous sur le projet de loi pour la santé ?

Les dispositions visant à développer la prévention et à renforcer certains opérateurs de santé comme l'hôpital public vont dans le bon sens. Mais il y a un grand manque au sujet des mutuelles et des organismes complémentaires qui sont pourtant des interlocuteurs privilégiés pour essayer d'amplifier les actions de prévention.

Un récent rapport de l'IGAS/IGF remet en cause le rôle tenu par les mutuelles dans le remboursement des assurés*

Ce rapport est complètement paradoxal. D'un côté, il souligne l'efficacité de la gestion par les mutuelles et l'attachement des assurés sociaux à celles-ci. Et en parallèle, il se prononce pour simplifier le remboursement en privilégiant seulement deux opérateurs. La remise en cause du rôle de la MGEN qui permet à tous ses adhérents de bénéficier d'un guichet unique représente une atteinte intolérable contre la fonction publique elle-même. On veut faire disparaître la spécificité liée au statut de fonctionnaire en essayant de niveler par le bas pour réaliser des économies. Cette attaque appelle une réaction énergique.

PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE MIQUEL

*Inspection générale des affaires sociales / Inspection générale des finances

Grève le 3 février

La FSU et ses syndicats appellent les personnels à se mettre en grève le 3 février. Pour réussir l'école, il faut davantage d'enseignants pour améliorer les conditions de travail, mais aussi de la formation et une revalorisation salariale.

«**T**ous en grève le 3 février prochain ». C'est l'appel lancé par la FSU et le SNUipp qui proposent du même coup à l'ensemble des fédérations de l'Éducation nationale de les rejoindre pour en faire une journée unitaire. Mais pourquoi une journée de grève ? L'Éducation n'a-t-elle pas été érigée en grande priorité nationale ? C'est justement sur ce point que le bât blesse. La refondation de l'école apparaît aujourd'hui bien timide. Les nouveaux rythmes ont parasité le climat scolaire et accentué la dégradation des conditions de travail des personnels. Et pour le reste ? Au quotidien, les classes restent parmi les plus chargées d'Europe, la formation continue reste à quai, la charge de travail augmente et la revalorisation des enseignants est en panne.

Les moyens

Avec seulement 2 511 créations d'emplois programmées pour la prochaine rentrée (voir p 6), l'école manque de postes pour faire face à la poussée démographique, rattraper son retard et répondre aux besoins de l'éducation prioritaire dont la nouvelle carte a gommé trop d'écoles et de collèges défavorisés (voir p 9). La taille des classes jugée pourtant déterminante pour une meilleure réussite des élèves ne va pas baisser alors que c'est déjà le « trop plein » (voir p 18). De fait, la reconstitution du vivier de remplacement et des RASED, tout comme le

déploiement croissant du plus de maîtres que de classes, vont être à la peine. Pour transformer le métier d'enseignant avec mieux de travail en équipe et plus de temps sans baisser le temps d'enseignement des élèves, il faut davantage d'enseignants dans les écoles. C'est une des conditions d'amélioration des conditions de travail au service de la réussite des élèves.

Les salaires

C'est également la question salariale qui sera au coeur de cette journée de grève. Devant le déclassement salarial des enseignants, la revalorisation devient une urgence. Le gel du point d'indice qui se poursuit depuis quatre ans n'a fait qu'accroître le décrochage salarial des ensei-

gnants. Il est temps de reconnaître le travail et le professionnalisme des personnels de l'éducation nationale et de rendre ses métiers attractifs. Il s'agit là, d'une exigence autant matérielle que morale pour un métier à haute qualification. Dans ce contexte, la prime d'au moins 10 000 euros accordée aux Recteurs sous forme de rattrapage laisse un goût amer aux autres personnels de l'éducation (voir P 8). « *Le rattrapage salarial, ce doit être pour toutes et tous* » a réagi le SNUipp. Outre la fin du gel du point d'indice, le syndicat demande une mesure immédiate avec l'alignement de l'ISAE des enseignants du premier degré sur celle du second degré (ISOE). L'ouverture de discussions pour aboutir à une programmation de la revalorisation de l'indemnité est d'ailleurs explicitement réclamée par le SNUipp.

La formation

Enfin, la formation s'affichera lors de cette journée de grève. La formation initiale reste laborieuse et le syndicat continue de réclamer un bilan des nouvelles Espé pour conduire les réorientations nécessaires. Quant à la formation continue, elle n'est toujours pas à la relance. C'est pourtant une exigence incontournable à l'heure des futurs nouveaux programmes et alors que le métier est devenu de plus en plus complexe. Alors oui ! « *tous en grève le 3 février* ». VIRGINIE SOLUNTO



PRIORITÉ À L'ÉCOLE

LA FSU ÉCRIT À LA MINISTRE

Plus d'enseignants dans les écoles, de meilleures conditions de travail, une revalorisation des salaires... la FSU s'adresse à la ministre et demande que soit confirmée la priorité à l'Éducation en « *donnant aux personnels de l'éducation tous les moyens de faire réussir tous les jeunes* ».

FORMATION CONTINUE

UN VŒU PIEUX ?

Lors de ses vœux à la communauté éducative diffusés sur Internet, la ministre de l'Éducation nationale promet « *une formation continue renforcée* » sans pour autant en préciser les modalités concrètes. Alors chiche, Madame la ministre ? Il faut maintenant un vrai plan de formation continue sous forme de stages remplacés.

11,7

C'est le pourcentage d'enfants de deux ans scolarisés à la rentrée 2014. Un chiffre en léger recul (11,8 % en 2013) malgré les annonces ministérielles et la création de postes spécifiques.

Source DEPP décembre 2014

BO



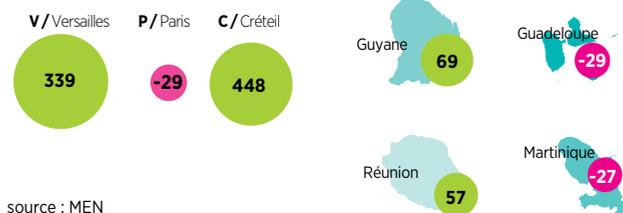
DIRECTION D'ÉCOLE : UN RÉFÉRENTIEL MÉTIER ET DU NOUVEAU POUR LA FORMATION

Suite au chantier métier « Direction d'école », un référentiel métier ainsi que des éléments de contenus de formation sont parus au BO. Un premier texte détaille les compétences spécifiques nécessaires à l'exercice de la fonction. L'autre précise l'organisation des temps de formation, prévoyant trois journées supplémentaires, ainsi qu'un nouveau module de préparation à l'entretien pour l'inscription sur la liste d'aptitude et l'accompagnement par un directeur-tuteur (rémunéré 300€) pour les personnels nouvellement nommés sur une direction.

↳ Rubrique L'école/Direction et fonctionnement

CRÉATIONS DE POSTES PAR ACADÉMIE À LA RENTRÉE 2015

La répartition des 2 511 postes créés dans les écoles pour la rentrée 2015 a été dévoilée. Une dotation négative pour huit académies qui doivent rendre des postes et qui reste insuffisante pour couvrir les besoins liés à la réforme de l'éducation prioritaire, faire face à la poussée démographique avec 23 400 élèves supplémentaires attendus à la rentrée prochaine, et pour combler les retards engendrés par les suppressions de postes du précédent quinquennat.



source : MEN

EN BREF

MATERNELLE

LES PROGRAMMES DE MATERNELLE AU CSE DE FÉVRIER

C'est le 5 février prochain que le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) se prononcera sur le projet de nouveaux programmes pour la maternelle qui entreront en vigueur à la rentrée 2015. Il s'agira d'examiner l'écriture du texte proposé par le Conseil supérieur des programmes. Pour le SNUipp-FSU, il faudra que soient prises en compte l'analyse et les demandes des enseignants recueillies lors de la consultation organisée cet automne.

INDEMNITÉ

LES RECTEURS ONT TROUVÉ LA FÈVE!

Par arrêté ministériel du 23 décembre dernier, les recteurs voient la part fonctionnelle de leur « indemnité de responsabilité » annuelle passer de 15 200 à 25 620€. Un bonus de 10 000€ donc, pour « rectifier une anomalie, car les recteurs gagnaient moins (environ 1000 euros par mois) que leurs subordonnés – inspecteurs d'académie

et secrétaires généraux » s'est justifié le ministère. Quoiqu'on puisse penser de cette mesure, le SNUipp-FSU continue quant à lui à revendiquer la fin du gel du point d'indice et l'alignement de l'ISAE des PE (400€) sur l'ISOE versée aux enseignants du 2nd degré (1200€)

ÉLECTIONS

LA CARTE SCOLAIRE REPORTÉE

Le ministère vient d'annoncer le report des opérations de carte scolaire après le 29 mars, invoquant la nécessité d'observer une période de réserve pendant les élections cantonales. Le SNUipp-FSU s'est adressé à la ministre pour dénoncer cette décision qui va entraîner une affectation tardive des enseignants et pénaliser les écoles dans l'organisation de la prochaine rentrée. Une rentrée pourtant rendue complexe par les nouvelles dispositions qui entreront en vigueur, notamment la réforme de l'éducation prioritaire. Le syndicat demande le retour au calendrier normal, les échéances politiques ne pouvant continuer à perturber le fonctionnement institutionnel de l'école.

Poursuivre l'action pour l'éducation prioritaire

Pour le SNUipp et la FSU, mais aussi pour de nombreux parents et enseignants oubliés par la nouvelle carte de l'éducation prioritaire, l'année 2014 s'est terminée sous le signe de la mobilisation.

Le ministère avait envoyé un signe positif en acceptant de réunir un comité technique ministériel (CTM) le 17 décembre dernier sur la demande du syndicat. L'instance qui s'est tenue sous la pression d'un rassemblement réunissant de nombreuses délégations venues de tout le pays a apporté des premières réponses en labellisant 7 réseaux supplémentaires, portant ainsi le nombre de REP à 1089. Mais le compte n'y est toujours pas, comme l'a rappelé le SNUipp lors d'une audience accordée le jour-même par la ministre. Alors que la crise s'installe, que les indicateurs sociaux se dégradent dans la plupart des territoires, que l'intégration de Mayotte demande des moyens supplémentaires, une vraie politique de l'éducation prioritaire ne peut fonctionner à moyens constants, sauf à faire du redéploiement une règle. Entre 2000 et 2012, le nombre d'écoles primaires classées en éducation prioritaire est passé de 7329 à 6596, des chiffres qui contre-



disent le discours ministériel qui parle d'une augmentation constante. Avec la nouvelle carte, de nombreuses écoles deviennent « orphelines » faute de pouvoir être rattachées à un collège labellisé (voir ci-dessous). Une situation injuste quand beaucoup d'entre elles se situent, en zone urbaine sensible ou concentrent des populations d'élèves issues de CSP défavorisées. Pour le SNUipp, l'insuffisance du périmètre global de l'éducation prioritaire est manifeste. Il faut revoir la carte des réseaux pour tenir compte de l'ensemble des besoins et ne laisser aucun élève sur le bord du chemin. PHILIPPE MIQUEL

CARTE DES RÉSEAUX

SE PENCHER SUR LES ÉCOLES OUBLIÉES

Plus question pour le SNUipp-FSU de rester sans réagir face aux nombreuses écoles isolées mises à l'écart dans la nouvelle carte des réseaux d'éducation prioritaire. En réponse à la liste de 500 écoles « orphelines » établie par le syndicat, le cabinet du ministre s'est déclaré prêt à autoriser la labellisation de nouvelles écoles en les rattachant à des collèges REP. En ce mois de janvier, les cartes sont donc dans les mains des recteurs. Il leur est possible de maintenir certaines écoles dans les réseaux comme à Empalot à Toulouse qui reste en REP mais demande toujours son classement en REP+. Ce qui a été possible à l'école des Grésilles de Dijon maintenue en REP sans rattachement à un collège peut l'être ailleurs. Le nouveau dispositif baptisé « allocation progressive de moyens » présenté par Najat Valaud-Belkacem est censé prendre en compte la situation difficile de certaines écoles. Une position qui sera difficile à tenir à moyens constants (cf carte p.8). Nombre de DASEN se sont cependant engagés à maintenir les moyens et les dispositifs pour les écoles qui sortent des réseaux à la rentrée 2015. Les élus du SNUipp-FSU seront particulièrement vigilants à la mise en place effective des ces « contrats d'accompagnement » lors des instances de préparation de la prochaine carte scolaire. La question des moyens pour l'éducation prioritaire prendra toute sa place dans la mobilisation du 3 février prochain. PHILIPPE MIQUEL

SITE MINISTÉRIEL

« L'ÉCOLE CHANGE AVEC VOUS »

« L'école change avec vous », le nouveau site du MEN a ouvert le 7 janvier. Site interactif où les enseignants peuvent découvrir des innovations pédagogiques racontées par leurs auteurs (avec renvoi à Expérithèque, la bibliothèque d'expérimentations), et où ils peuvent déposer les leurs, où d'anciens élèves témoignent de l'impact qu'un enseignant a eu sur eux, où sont développées les grandes thématiques de la refondation et avec une campagne de plus de 25 000 recrutements où ce sont des élèves qui réclament à grands cris joyeux « j'ai besoin de toi ». Une communication pour accélérer le changement ?

SEINE-MARITIME

GRÈVE ACADÉMIQUE LE 15

En Seine-Maritime, la pression ne se relâche pas pour défendre les établissements et les écoles écartés de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Le 15 janvier, à l'appel notamment de la FSU, les personnels seront en grève « pour la défense de l'éducation prioritaire et pour une dotation à hauteur des besoins pour tous ». Des manifestations et des rassemblements auront lieu à Rouen et à Dieppe.



PROGRAMMES MATERNELLES

« CONSTRUIRE LES APPRENTISSAGES AVEC SOUPLESSE »

Dans un entretien donné au SNUipp-FSU, l'IEP et chercheur Olivier Burger analyse le projet de nouveaux programmes pour la maternelle : Un « bon projet » mais qui appelle cependant des précisions. Olivier Burger rejoint les craintes des enseignants sur la primarisation de l'école maternelle tout en estimant que « restaurer l'école maternelle suppose aussi de modifier les pratiques ».

✎ Rubrique [le métier/la pratique](#)

CHSCT : des débuts

Trois ans après leur création dans la fonction publique d'État, les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peinent à se mettre en place, souvent par manque d'information faite aux personnels. Là où il fonctionne, ce nouvel outil montre son efficacité malgré les difficultés.

« **D**e l'amiante dans une école, ça c'est pour le CHSCT ! » explique Gilles Bolzer secrétaire Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) du Morbihan « *La visite de l'Inspecteur santé au travail (ISST) avait détecté des problèmes liés à l'amiante dans une école du département. Suite à son rapport nous avons fait une visite qui a débouché sur une isolation et des travaux par la Mairie.* ». L'amiante n'est pas le seul problème de bâtiment auquel sont confrontés les CHSCT. « *On prévoit 3 à 4 visites d'établissements par an* » explique Jean-Christophe Laboux, secrétaire du CHSCT des Vosges. Dans d'autres départements plus importants, il peut y en avoir 1 par mois. « *Afin de préparer les visites, on a établi un questionnaire que nous envoyons à tous les enseignants de l'établissement visité, avec un volet technique et un volet conditions de travail.* » poursuit-il. En plus de ces visites programmées de manière aléatoire, le CHSCT peut se rendre dans des établissements à la demande des personnels ou pour appuyer une première visite de l'ISST.

Au plus près du terrain

Alors qu'ils sont implantés depuis 50 ans dans le privé, cela ne fait que 3 ans que les CHSCT existent dans la fonction publique d'Etat. La mise en place n'a pas été simple. « *Le secrétaire académique a une boîte mail, ainsi les personnels peuvent demander une visite, sans que l'administration ne soit au courant.* » Le secrétaire rédige ensuite un compte-rendu de visites qui devra être approuvé par le CP et le CHSCT. Des préconisations seront faites. S'il y a urgence, il peut émettre un avis auquel l'adminis-

tration se doit de répondre dans les 2 mois. Il arrive bien souvent que les mairies obtiennent à réception de ce compte-rendu. « *Dans une école maternelle, la mairie organisait le travail des ATSEM sans coordination avec la directrice. Le CHSCT a été sollicité par l'équipe. Il a fait un rappel à la loi et la mairie s'est soumise à un fonctionnement normal alors qu'elle ne l'avait pas fait après le courrier de l'INEN* » raconte Philippe Dubrana, secrétaire départemental du CHSCT du Gers.

Une lente installation

En théorie, le CHSCT donne aux représentants du personnel un pouvoir d'investigation et d'interpellation dans les domaines de la santé et de la sécurité. Plus simple à dire qu'à faire tant les situations locales sont diverses, le fonctionnement reposant en grande partie sur la volonté de l'administration. « *Les directions de la fonction publique ne sont pas habituées ni formées à parler d'égal à égal avec les élus au sein des CHSCT et ont tendance à interpréter les textes de lois* », observe Michel Agostini, du cabinet SECAFI, spécialisé dans l'expertise et le conseil auprès des comités d'entreprises et des CHSCT. « *De plus, s'agissant d'une instance récente, il faut que tous s'emparent des textes. Les élus ont besoin d'une solide formation juridique et technique.* » poursuit-il. Car, s'« *il est de la responsabilité de l'employeur d'assurer la santé et la sécurité de ses personnels, éléments essentiels d'une politique*

« UNE DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS A ÉTÉ DE COORDONNER DES ACTIONS AVEC L'ADMINISTRATION. IL A FALLU TROUVER UN LANGAGE COMMUN ET LES DÉBUTS ONT ÉTÉ ASSEZ CONFLICTUELS. »



de ressources humaines, respectueuse des agents » encore faut-il que les personnels en soient informés. « *Une des principales difficultés a été de coordonner des actions avec l'administration. Il a fallu trouver un langage commun et les débuts ont été assez conflictuels* », commente Claire Billès, secrétaire CHSCT des Bouches-du Rhône. Car afin de remplir son rôle, le CHSCT doit être informé de tout ce qui peut affecter les conditions de travail et la santé des personnels, qu'ils soient titulaires, contractuels ou vacataires. Les CHSCT départementaux ou académiques ont produit des documents et fiches d'information distribués aux personnels, le ministère lui-même a produit des guides pas toujours bien diffusés. « *Nous avons établi des questionnaires, par exemple sur les conditions de travail des directeurs ou sur les risques psycho-sociaux (RPS). Les réponses nous permettent d'engager les actions de prévention ou de formation nécessaires* » continue-t-elle.

difficiles

Les délégués du CHSCT et le conseiller de prévention organisent régulièrement des visites dans les écoles et les établissements.



Ça bloque dès qu'il s'agit des RPS...

Les personnels s'emparent de plus en plus des documents à leur disposition, tels que le Registre SST, le registre de signalement de danger grave et imminent ou le DUER. Mais l'administration est assez réticente lorsqu'il s'agit d'aborder les RPS. Les faits de violence, de pression hiérarchique ou de harcèlement n'épargnent pas les enseignants. Le problème

majeur reste cependant la situation de déshérence de la médecine préventive, faute de médecins et de spécialistes. On est encore loin de la visite quinquennale préconisée par les textes. « *Les choses évoluent un peu* » confie Eric Apffel secrétaire du CHSCT de l'Yonne « *avant, la seule réponse de l'administration c'était 'voyez le réseau PAS'* ». Dans une école des Bouches-du-Rhône visitée pour des violences graves, les préconisations ont été suivies. Le CPC a rencontré les enseignants, une équipe mobile de sécurité est venue former les élèves, une poly-clinicienne a été mise à la disposition des personnels. De son côté, bien souvent l'administration préfère gérer ces problèmes en amont que ce soit de bonne foi ou pour protéger sa hiérarchie, évitant ainsi l'intervention du CHSCT. VIRGINIE SOLUNTO

GLOSSAIRE

CP: Conseiller de Prévention
DRH: Direction des Ressources Humaines
DU(ER): Document Unique (d'Evaluation des Risques)
ISST: Inspecteur Santé et Sécurité au Travail
MP: Médecin de Prévention
RPS: Risques Psycho-sociaux
SG: Secrétaire Général
SST: Santé et Sécurité au Travail
TMS: Troubles Musculo-squelettiques

HISTOIRE

ENFIN DANS LA FP

C'est à l'après-guerre que les Comités hygiène et sécurité se sont installés dans le monde du travail comme un des acteurs de la prévention des risques et de la protection de la santé. Le mouvement social créateur de la sécurité sociale en France pousse alors les pouvoirs publics à intensifier les niveaux d'expression dans l'entreprise avec parallèlement la création de la médecine du travail. Dans les entreprises privées tout d'abord où il faudra attendre 1982 pour que l'amélioration des conditions de travail, antérieurement de la compétence des comités d'entreprise, devienne un sujet suffisamment important pour voir la jonction de ces deux approches et la création d'une seule entité les CHSCT. Dans les établissements publics ensuite où le système des CHSCT a tout d'abord été introduit dans la fonction publique hospitalière. Ce n'est qu'après les accords de Bercy sur le dialogue social, en 2010, que les CHSCT entrent dans la fonction publique d'Etat par décret fin juin 2011, puis en 2014 dans la fonction publique Territoriale.

SYNDICAT

INVESTISSEMENT DES ÉLUS

Depuis leur création, la FSU et ses syndicats se sont beaucoup investis dans les CHSCT, qu'ils soient académiques ou départementaux. Ces instances nécessitent de travailler en collaboration avec l'administration mais également avec les autres organisations syndicales, pour être au service de l'ensemble des personnels. Les membres des CHSCT du SNUipp-FSU sont tous des enseignants, élus du personnel. Le travail des membres du CHSCT est complexe puisqu'il s'agit tout à la fois de gérer des situations particulières mais aussi de mener des actions de prévention. Pour conduire cette mission, qui nécessite des compétences juridiques et techniques, les élus ont obtenu des formations. Les moyens de fonctionnement (décharges) souvent syndicaux au démarrage, commencent à se mettre en place de manière variable selon les académies.



LE CHSCT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le CHSCT, tant au niveau ministériel, académique que départemental (ce dernier étant consultatif), est composé de 7 représentants du personnel titulaires (et 7 suppléants) dont l'un d'eux a été désigné comme secrétaire ainsi que des membres de l'administration: chef de service (recteur ou inspecteur d'académie), DRH* ou SG* et ses invités (CP*, MP*, ISST*...). Les instances se réunissent au moins 3 fois par an. La compétence du CHSCT porte aussi bien sur l'organisation du travail (charge, rythme, pénibilité) que sur l'environnement physique du travail (bruit, température, poussière...), le temps et les horaires de travail, l'aménagement des postes ou l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de travail. Elle concerne donc aussi bien la prévention des RPS* que des TMS*. Cependant, le CHSCT ne « décide » rien. Il émet des avis, fait des préconisations, auxquelles l'employeur doit apporter une réponse circonstanciée, et peut proposer des plans de prévention. Il doit également faire des passerelles avec les Comités Techniques.

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

DÉPASSER LA MESURE

La réforme de l'évaluation des élèves est en cours. Sommative ou formative ? Il était temps de clarifier ses finalités et ses usages pour mettre résolument l'évaluation au service des apprentissages pour les élèves et pour les enseignants.

DOSSIER RÉALISÉ PAR
ALEXIS BISSERKINE
GINETTE BRET
PIERRE MAGNETTO
VIRGINIE SOLUNTO

Faut-il supprimer la note à l'école ? Alors que la Conférence nationale sur l'évaluation des élèves s'apprête à rendre ses préconisations pour réformer le système (lire p15), la problématique semble se résumer dans l'opinion publique à cette question forcément réductrice. Pour les enseignants, elle est toutefois cruciale. Les évaluations ont été renforcées en maternelle et les nationales déplacées du CE2 au CE1 et de la 6^e au CM2, le ministère a mis en place le livret personnel de compétences... Les mesures imposées ces dernières années ont suscité des interrogations : des évaluations pour quoi faire et pour qui ? Les PE ont besoin d'y voir clair (lire p13). La mise en place du socle commun de compétences, de connaissances et de culture, la prochaine entrée en vigueur des nouveaux programmes (en 2015 pour la maternelle et en 2016 pour l'élémentaire), conduisent à revoir les règles d'évaluation du travail des élèves. Elles doivent aussi contribuer à rendre l'école plus efficace. Alors que dans les années 70 nombre de pays européens ont engagé une réflexion sur le sujet et ont centré leurs évaluations sur les compétences des élèves, la France, elle, se situe « *entre immobilisme et mouvement* », « *au milieu du gué* ». Ce sont les conclusions du rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) publié en décembre*, basé sur la comparaison de l'évaluation à la Française avec celle des autres pays de l'OCDE.

Quelle finalité pour les évaluations ?

Dans ces pays, l'évolution de la note traditionnelle vers d'autres manières de procéder comme le repé-

rage par les lettres, permet « *de cerner plus précisément les performances attendues et atteintes et renseignent donc mieux les élèves et leurs parents sur les compétences déjà acquises ou les domaines dans lesquels l'élève doit encore progresser* » souligne la sociologue de l'éducation Nathalie Mons (lire p14). Ce faisant, la présidente du Cnesco pose le problème de la finalité des évaluations. Quand les mieux classés à PISA se sont engagés dans cette voie, la France, elle, est restée malgré les évolutions sur un fonctionnement ambigu. Les évaluations nationales y étaient très sommatives, pointant les

« **INTERPRÉTER LES ERREURS DES ÉLÈVES, LES SAISIR NON PAS COMME LES EFFETS D'UN MANQUE D'EFFORT OU D'ATTENTION, MAIS COMME RELEVANT DES CONCEPTIONS QUI FONT OBSTACLE À L'ACCÈS AU SAVOIR ; REPÉRER LES ÉLÈVES QUI SONT DANS LE 'MALENTENDU' À PROPOS DES TÂCHES SCOLAIRES.** »

acquis des élèves aux moments charnières de leur scolarité, sans pour autant avoir une vocation formative, celle d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages scolaires. De plus, les mêmes épreuves devaient aussi servir à évaluer les performances de l'école, devenant un outil pour le pilotage du primaire. Dans son rapport sur l'évaluation, l'Inspection Générale insiste sur ce point : « *l'absence de différenciation entre évaluation forma-*



tive et sommative est récurrente. Le mélange des deux empêche les enseignants de connaître le niveau des acquis des élèves et donne à ces derniers le sentiment d'être en contrôle permanent, ce qui engendre une forme de stress pour certains » (lire p14).

Pour le SNUipp-FSU c'est l'évaluation au service des apprentissages qui doit prévaloir. Elle doit s'appuyer sur l'avancée de chaque élève et sur la capacité des enseignants à construire des réponses didactiques et pédagogiques adaptées. Selon l'Ifé, l'évaluation formative doit être « plus un message qu'une mesure », elle doit permettre de « communiquer à l'évalué ce qu'on attend de lui et de lui faire partager les finalités de l'apprentissage ». C'est donc vers une prise de conscience des enjeux qu'elle doit tendre, pour devenir également formatrice en fournissant à l'élève des éléments d'analyse de ses stratégies d'apprentissage et favoriser la mise en place de procédures d'autorégulation.

Des évaluations bienveillantes

Pour autant, les prescriptions actuelles de l'administration laissent aux équipes des marges de manœuvre. En témoigne l'école de Saint-Seurin sur l'Isle en Gironde. Avec la conseillère pédagogique de la circonscription, l'équipe a conçu des cartes d'apprentissages, avec pour objectif que chaque élève sache où il en est, qu'il puisse verbaliser ses progrès et que ses parents puissent

suivre son parcours (lire p15). À la maternelle Martin Luther King de Châteauroux (Indre), les enseignants suivent la même démarche. Ils ont mis en place un « classeur des savoirs » ayant des fonctions similaires à celles des cartes d'apprentissages. « Dépasser le faire pour arriver à j'ai appris ou je sais faire. (...) Privilégier le on va apprendre plutôt que le on va faire. (...) A partir de là, on peut évaluer », explique la directrice Angélique Bosc, par ailleurs animatrice départementale de l'Ageem (lire p16).

Dans les deux écoles, la mise en place de ces outils et ces pratiques a demandé du temps et un fort investissement personnel, parfois pris sur le temps libre. Faire évoluer le système actuel, permettre aux équipes de s'approprier de nouvelles formes d'évaluation, requiert aussi certaines conditions : du temps dégagé pour un véritable travail en équipe, des effectifs réduits dans les classes, de l'accompagnement et bien sûr, de la formation initiale et continue. Pour Bernard Rey,

CONFÉRENCE SUR L'ÉVALUATION : CONTRIBUTION DU SNUIPP

« Depuis plusieurs années, l'image de l'évaluation s'est brouillée. Enseignants et parents ont été désorientés par des dispositifs dont les objectifs étaient loin d'être explicites et l'intérêt loin d'être partagé. » Partant de ce constat, il est donc nécessaire pour le SNUipp-FSU de reposer un cadre stable à l'évaluation en redéfinissant ses finalités et ses usages. C'est pourquoi le syndicat a tenu à prendre part au débat lancé dans le cadre de la Conférence nationale sur l'évaluation. Il y a détaillé ses propositions pour « une évaluation exigeante mais bienveillante, au service des apprentissages et de la réussite pour tous les élèves ». Il préconise notamment de différencier l'évaluation des élèves et celle du système éducatif pour lui redonner sa juste place. Mais, selon le syndicat, mieux évaluer pour mieux faire réussir impose aussi de traiter les questions de formation et de conditions de travail, notamment celle des effectifs. « Encourager, porter une attention à tous et à chacun pose de manière évidente la question du nombre d'élèves par classe ». (Lire sur snuipp.fr: le métier /La pratique)

professeur en sciences de l'éducation, il y faut en effet beaucoup de professionnalisme et de savoir faire : « interpréter les erreurs des élèves, les saisir non pas comme les effets d'un manque d'effort ou d'attention, mais comme relevant des conceptions qui font obstacle à l'accès au savoir ; repérer les élèves qui sont dans le « malentendu » à propos des tâches scolaires » (lire p17). L'évaluation au cœur du métier en somme.

* L'évaluation des élèves par les enseignants dans la classe et les établissements : réglementation et pratiques. Une comparaison internationale dans les pays de l'OCDE. Cnesco, décembre 2014.

RAPPORT

LES PRATIQUES ANALYSÉES

Le rapport de l'Inspection Générale* dresse un état des lieux critique des pratiques de notation et d'évaluation des acquis des élèves, éclairé par des comparaisons internationales.

« Les démarches sont peu cohérentes, les pratiques d'évaluation le plus souvent individuelles et donc très hétérogènes : on ne sait pas ce que l'on évalue et les niveaux de performances ne sont pas définis » c'est ce qui ressort d'un rapport de l'Inspection Générale sur l'évaluation des élèves publié en octobre 2013. Les inspecteurs soulignent des pratiques très diverses et au-delà des différents systèmes qui se croisent et s'empilent, ils relèvent que « l'absence de différenciation entre évaluation formative et sommative est récurrente. Le mélange des deux empêche les enseignants de connaître le niveau des acquis des élèves et donnent à ces derniers le sentiment d'être en contrôle permanent, ce qui engendre une forme de

« stress » pour certains. » Les systèmes de notation quant à eux diffèrent selon les cycles et les fonctions de l'évaluation. Absente ou exceptionnelle en maternelle, présente dans moins d'une école sur trois en élémentaire, la notation chiffrée à l'école primaire est désormais un « épiphénomène » constate le rapport. Les notes ne deviennent régulières qu'à partir du CM1 et au CM2, afin de préparer au collège. Ce recours aux notes serait par ailleurs plus courant dans les secteurs urbains favorisés. Les appréciations écrites restent le vecteur permanent dans la notation et l'évaluation. Elles servent à indiquer les progrès et semblent confirmer selon le rapport ce déclin de la notation pour des pratiques visant à encourager les élèves. Cependant, le rapport met en

avant « la calligraphie peu soignée, des commentaires trop sibyllins ou des items trop complexes qui rendent peu explicite leur intérêt. » Pour les inspecteurs, le cadrage national en matière d'évaluation est insuffisant et doit se doubler d'un pilotage local efficient. Ils recommandent de distinguer évaluation pour apprendre et évaluation des acquis, de différencier les attendus des exigibles et de faire évoluer les missions des professeurs des écoles et de collège afin d'assurer la concertation et le travail en équipe pédagogique.

* « La notation et l'évaluation des élèves éclairées par des comparaisons internationales » Rapport à Monsieur le ministre de l'éducation nationale n° 2013-072 Juillet 2013



Nathalie Mons, professeur de sociologie à l'Université de Cergy-Pontoise, présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco)

2 QUESTIONS À



« Une réflexion sur la nature des épreuves »

Pourquoi remettre à nouveau sur la sellette l'évaluation des élèves ?

Par la mise en place du socle commun de compétences, connaissances et culture au milieu des années 2000, il y a eu changement de paradigme scolaire : passer d'une école centrée sur les moyens et les programmes scolaires à une école qui doit relever le défi de l'acquisition d'un socle commun par l'ensemble des élèves au sortir de la scolarité obligatoire. Cette réflexion actuelle fait que la question de l'évaluation est centrale. La France hésite entre deux modèles d'évaluation et les superpose actuellement : l'un traditionnel fondé sur la prescription de contenus très cadrée par les programmes scolaires et sur des évaluations certificatives harmonisées, pilotées par l'État comme le brevet ou le bac ; l'autre superposant de nouveaux ingrédients au modèle ancien, comme des strates sédimentées, avec le socle et son évaluation. C'est cet assemblage, à ce jour hétéroclite, d'ancien et de nouveau qu'il faut mettre en cohérence. Il est à noter que sur le chemin du socle commun et de l'évaluation, le primaire est le niveau d'enseignement qui a le plus fait avancer ses pratiques pédagogiques.

Quels enseignements pouvez-vous tirer de la comparaison avec les pays de l'OCDE ?

A partir des années 1970, dans de nombreux pays de l'OCDE, les réflexions voient le jour autour d'évolutions de la notation chiffrée traditionnelle soit vers des écoles sans notes au primaire, comme au Danemark ou en Finlande, soit vers de nouvelles échelles de notation par niveaux de compétences, repérés par des lettres par exemple, comme en Angleterre. Ces nouvelles échelles de notation permettent de cerner plus précisément les performances attendues et atteintes et renseignent donc mieux les élèves et leurs parents sur les compétences déjà acquises ou les domaines dans lesquels l'élève doit encore progresser. De nouvelles formes d'épreuves sont aussi proposées aux enseignants, des formations aux évaluations formatives sont développées pour eux. Ces expériences étrangères sont intéressantes car au-delà du débat actuel sur la notation, trop réducteur pour être intéressant et faire avancer notre école, elles nous montrent qu'une réflexion sur l'évaluation doit embarquer également une réflexion sur la nature des épreuves, les liens avec les contenus à enseigner, la communication en direction des familles.

UNE ÉQUIPE À SAINT-SEURIN (33) TRAVAIL À LA CARTE

À St-Seurin en Gironde, toute une école se mobilise autour de l'évaluation des élèves par cartes d'apprentissage. Une méthode plébiscitée par les enfants pour la maîtrise de la progression de leurs savoirs et par leurs parents pour une communication sereine et partagée avec l'école.

À Saint-Seurin sur l'Isle, à côté de Libourne en Gironde, il existe une très belle école élémentaire avec 10 classes en arc de cercle autour d'une agora avec amphithéâtre central surmonté d'une large verrière. Elise Veux, conseillère pédagogique depuis peu, y a affûté ses armes pédagogiques pendant longtemps. La problématique d'Elise? Remettre de l'ordre et de la cohérence entre socle commun, programmes, progressions et évaluation des apprentissages, construisant ainsi un outil permettant de répondre aux demandes institutionnelles avec moins d'obstacles. Son objectif? Que chaque élève sache exactement où il en est de ses apprentissages, qu'il puisse verbaliser les progrès qu'il a faits et que ses parents suivent son parcours scolaire en toute lisibilité.

Des cartes d'apprentissage

Alors patiemment, en y consacrant plusieurs jours d'été et quelques heures durant l'année scolaire pour tout s'approprier, Elise et tous les collègues de l'école ont mis au point les cartes d'apprentissage. Toutes les compétences des programmes sont déclinées en cartes d'apprentissage, avec des mots adaptés comme «*J'ai compris le sens de la multiplication*» ou «*Je connais la règle du m devant b et p*» ou «*Je sais prendre part à un débat*», avec des repères en termes de progression selon le cycle (connus des élèves) et des codes couleurs référencés selon les domaines, rouge math, bleu la langue, jaune en sciences, etc. Toute l'école utilise les mêmes codes et le même vocabulaire pédagogique et scolaire. Entre chaque période, la liste des cartes d'apprentissage à travailler est collée dans le cahier, avec l'objectif de chaque compétence. Chaque jour, un planning sur le mur rappelle les cartes à étudier. Chaque exercice sur le cahier du jour rappelle le code de la carte. Après les entraînements, qui peuvent varier en nombre suivant la rapidité de chacun à s'approprier la notion d'apprentissage, les

élèves sont répartis ensuite en groupe de progrès en fonction de leur confiance en eux face à la notion à acquérir, des observations des exercices d'entraînement ou ceux du cahier du jour.

Des groupes de progrès

Les groupes de progrès sont déterminés le soir par l'enseignant après correction des cahiers, grâce à un logiciel de saisie et de tri instantané créé par le



directeur-geek de l'école. Logiciel qui est aussi une aide à l'enseignant quand des séquences ont fortement échouées et qu'il y a réflexion à mener sur la conduite pédagogique de la séquence. Les groupes de progrès ont un franc succès auprès des élèves, ils les connaissent, tous n'y vont pas à chaque fois «*mais tout le monde est là pour réussir: les élèves dans leur métier d'élève et le maître dans son métier d'enseignant*». L'élève colorie ensuite sa carte quand elle a été validée.

Elise l'affirme, ses collègues aussi: «*Avec les cartes d'apprentissage, je formule davantage auprès des élèves ce qu'ils vont apprendre, ils sont dans la construction pas à pas de leurs savoirs, ils deviennent autonomes et ils mettent du lien entre les domaines d'apprentissage.*» Plus d'info à leremueneminesdelise.eklablog.com

CONFÉRENCE DE CONSENSUS

RECOMMANDATIONS

Après 4 mois d'auditions et de groupes de travail, la conférence nationale de consensus sur l'évaluation des élèves initiée par Benoit Hamon pour réformer la politique de l'évaluation s'est terminée en décembre dernier par un débat public sans grande controverse. Pour Etienne Klein, président d'un jury, composé d'acteurs et d'usagers du système éducatif choisis par le ministère, «*la question du système de notation est un faux problème*». Le jury remettra ses recommandations à la ministre d'ici la fin du mois. Il devrait proposer «*une évaluation plus riche*» et probablement par compétences. Une nouvelle évaluation qui devrait distinguer les moments d'évaluation formative et sommative mais aussi «*aider les enseignants à faire progresser les élèves*».

CSP

TROIS MODES D'ÉVALUATION

Les premières propositions du CSP détaillent trois modes d'évaluation qui doivent s'articuler tout au long de la scolarité. «*L'évaluation comme activité constitutive de l'enseignement et de l'apprentissage*» peut prendre des aspects formatifs ou sommatifs mais doit nourrir les dynamiques de classe et permettre aux élèves de progresser. «*L'évaluation de certification*» valide les acquisitions après les apprentissages, est enregistrée dans un document officiel et renseigne les familles. «*L'évaluation qui prépare et instruit les choix des élèves*» sert, elle, à l'orientation des élèves.

BACHOTAGE

TEACH FOR THE TEST

«*Teaching for the test*», c'est une dérive soulignée par de nombreux auteurs et théorisée à partir d'expériences anglo-saxonnes. Quand la pression évaluative est trop forte et intériorisée par les enseignants, ils peuvent être amenés à réduire leurs ambitions éducatives au point de ne faire travailler leurs élèves que pour l'évaluation. Le danger est de réduire l'apprentissage à ce qui est facilement mesurable en négligeant certains domaines d'apprentissage ou d'accorder davantage de temps à la préparation des tests et à leur passation à l'enseignement.

MATERNELLE À (HATEAUROUX (36)

APPRENDRE AVANT D'ÉVALUER

Dans le groupe Ageem de l'Indre, on pratique en maternelle une évaluation positive qui pointe les acquis plutôt que les manques. On réfléchit également à la conscientisation des apprentissages qui apparaît comme un préalable à l'évaluation.

« **D**épasser le faire pour arriver à j'ai appris ou je sais faire. A partir de là, on peut évaluer. » C'est le crédo d'Angélique Bosc, directrice de l'école maternelle Les quatre vents-Martin Luther King à Châteauroux (36), mais aussi celui du groupe de l'Ageem de l'Indre qu'elle anime. « Comment rendre les élèves conscients de leurs apprentissages ? » est la question qui finalement prime sur celle de l'évaluation. Suite à une animation pédagogique de Christine Bauducco sur « le classeur des savoirs * » le groupe de collègues s'est approprié la démarche et s'est lancé dans un travail d'expérimentation. Il s'agit de relier les activités pratiquées à un apprentissage et, dans sa classe de petits-moyens, Angélique fait verbaliser le « on a appris » qui correspond à une photo des enfants en action. Les fiches ainsi réalisées collectivement rejoignent le classeur des savoirs, consultable dans la classe et dans les familles.

Pour les maîtresses, cela change le regard sur sa pratique car il faut traquer l'implicite et l'invisible et « privilégier le 'on va apprendre' plutôt que le 'on va faire' ».

Une évaluation positive

Les élèves se piquent au jeu et les plus grands cherchent systématiquement ce qu'ils apprennent à travers chaque activité. Tout n'est pas réglé pour autant car « on a appris à tracer des ronds' par exemple ne veut pas dire que tous savent le faire » précise Angélique. C'est pourquoi à partir de janvier elle associe à certains de ses travaux des brevets mis au point par l'enseignante blogueuse Christine Lemoine** pour témoigner à la fois de l'activité pratiquée et d'un



Le classeur des savoirs devient un outil de la classe qu'on peut consulter et emporter à la maison.

niveau de compétence acquis individuellement. Quant au traditionnel livret d'évaluation exigé par l'institution et demandé par les familles, il existe aussi. Mais dans l'école, il est résolument positif puisque seules les réussites y sont pointées en vert.

Ageem : association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques / *aux éditions Retz / **maternelles.net

EXEMPLES

CAHIER DE RÉUSSITES ET DE PROGRÈS

Partager l'évaluation avec les élèves, garder une mémoire des apprentissages, construire une liaison école-famille-élève avec un regard positif sur l'enfant, fournir un outil d'évaluation formative aux enseignants. Ce sont les objectifs des cahiers de réussites et de progrès en maternelle. Le groupe départemental « maternelle » de Vendée (85) en propose deux exemples, détaillés par leurs concepteurs, sur le site de l'académie. Le premier en version papier est proposé au téléchargement. Le second est numérique et montre comment les outils multimédias peuvent rendre compte des progrès des élèves.

➤ www.pedagogie.ac-nantes.fr (suivre « 1^{er} degré » puis « TUIIC » ou « l'autonomie et l'initiative »)

RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Parmi les nombreuses ressources en lignes proposées par le site de la Conférence nationale sur l'évaluation, on trouvera la vidéo d'une intervention de Jean-Marc Monteil, professeur au Cnam. Celui-ci montre à travers deux narrations scientifiques combien l'évaluation est liée à un contexte et que la performance mesurée ne rend pas compte des capacités des individus. Il détaille notamment comment une même tâche de reproduction de figure peut être plus ou moins réussie selon qu'elle est présentée comme un travail de dessin ou un travail de géométrie.

➤ www.conference-evaluation-des-eleves.education.gouv.fr

ÉVALUATION FORMATIVE

ASSESSMENT FOR LEARNING

L'évaluation pour les apprentissages (assessment for learning) a été théorisée par deux chercheurs britanniques Paul Black et Dylan William au début des années 2000. Le site académique de Montpellier en rappelle les caractéristiques fondées sur quatre pratiques corrélées : la mise en œuvre de questions orales efficaces ; un usage formatif de l'évaluation sommative, en identifiant systématiquement dans les productions des élèves trois succès et une voie d'amélioration ; le développement des interactions et des échanges ; l'utilisation de l'auto-évaluation et de l'évaluation par les pairs.

➤ <http://cardie.ac-montpellier.fr/> suivre ressources/évaluation

« Pas un discours sur l'élève mais un discours à l'élève »

L'évaluation peut-elle se mettre au service des apprentissages et de la réussite des élèves ?

Oui, sans doute; l'évaluation devrait même être faite pour cela. Mais nous devons convenir que nos pratiques d'enseignants, du primaire à l'université, sont, sauf quelques exceptions, très différentes de ce qu'il faudrait pour que l'évaluation soit au service des apprentissages. Elles consistent à situer la production d'un élève sur une échelle, ce peut être une note chiffrée, une lettre ou n'importe quel système symbolique impliquant une graduation linéaire: tout cela revient au même. C'est très peu significatif du travail de l'élève, car cela ramène une multiplicité d'aspects hétérogènes entre eux à une graduation homogène. Mais cela rend comparables entre elles les productions d'élèves.

Pourquoi ce besoin de comparaison ?

Parce que réussir à l'école, c'est avoir plus de chance, sans que ce soit automatique, d'accéder à une condition sociale favorable, tandis qu'échouer à l'école ferme des portes. Dans nos sociétés, l'école sert aussi à classer les individus en vue de leur positionnement social futur. Une telle évaluation sous la forme de « mesures » comparables a-t-elle au moins un effet motivant chez les élèves? Rien n'est moins sûr. L'émulation joue pour les trois ou quatre meilleurs élèves de la classe. Au-delà, c'est la résignation.

Y a-t-il d'autres solutions ?

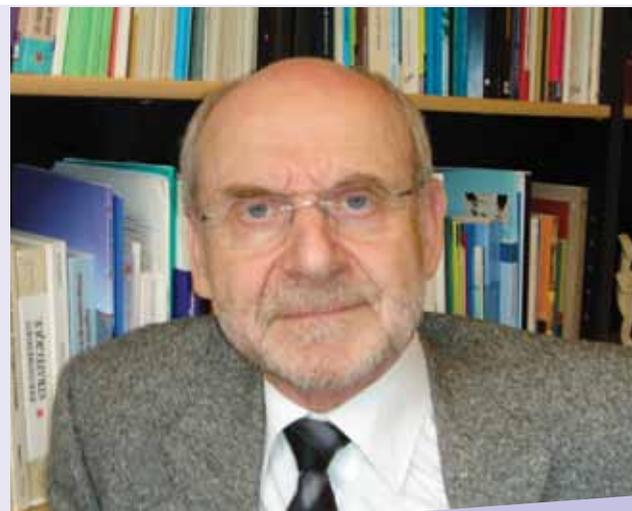
Toute autre devrait être une évaluation vraiment au service des apprentissages. Il ne s'agirait plus d'attribuer au travail de l'élève une valeur quantifiable qui permette de le comparer aux autres. Il ne s'agirait même pas d'expliquer, en termes qualitatifs, les caractéristiques de ce travail; mais de dialoguer avec l'élève pour qu'il se rende compte où il en est dans son cheminement d'apprentissage. Non pas un discours sur l'élève et son travail, mais un discours à l'élève.

Les enseignants doivent-ils être formés à l'évaluation ? Comment ?

Bien sûr, ils devraient l'être. Mais si on arrive à faire traduire cette exigence dans la formation initiale, il est à craindre qu'elle soit interprétée comme l'exigence de cours expliquant comment rendre aussi exacte que possible l'appréciation quantitative des productions des élèves et cela dans le but que la comparaison entre élèves soit « juste ». Certes, s'il s'agit de comparaison, il vaut mieux qu'elle

« SE FORMER À L'ÉVALUATION AU SERVICE DES APPRENTISSAGES, C'EST SURTOUT SE FORMER À LA CONNAISSANCE DES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE. »

soit juste. Mais s'il s'agit d'aider à l'apprentissage, c'est autre chose qu'il faut savoir faire: interpréter les erreurs des élèves, les saisir non pas comme des effets d'un manque d'effort ou d'attention, mais comme relevant de conceptions qui font obstacle à l'accès au savoir; repérer les élèves qui sont dans le « malentendu » à propos des tâches scolaires, parce qu'ils n'en voient que la matérialité et ne soupçonnent pas qu'elles réfèrent à un savoir. Par exemple, dans une leçon de géomé-



BERNARD REY EST PROFESSEUR HONORAIRE DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES. SES RECHERCHES PORTENT SUR LES PRATIQUES ENSEIGNANTES, LES MÉCANISMES DE REPRODUCTION DES INÉGALITÉS ET L'USAGE DE LA NOTION DE COMPÉTENCE DANS LES SYSTÈMES SCOLAIRES. IL EST MEMBRE DE LA COMMISSION DE PILOTAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE.

trie où l'enseignant voulait introduire le fait que tous les points d'un cercle sont équidistants du centre, j'ai vu plusieurs élèves s'imaginer que le but de la leçon était d'arriver à tracer des cercles sans déraper. Repérer et redresser ce type de malentendu, telle devrait être la tâche évaluative principale. Bref, se former à l'évaluation au service des apprentissages, c'est surtout se former à la connaissance des processus d'apprentissage scolaire.

Peut-on concilier évaluation des élèves et évaluation du système éducatif ?

Il s'agit évidemment d'évaluations distinctes, même si elles partent d'un même matériau que sont les productions d'élèves. Sous l'influence du « New Public Management », venu des États-Unis, la puissance publique tend, dans beaucoup de pays dont la France, à déléguer aux instances locales - académies, établissements, voire enseignants- le choix des moyens pédagogiques et à s'intéresser seulement à leurs « performances », c'est-à-dire aux résultats des élèves. Mais qu'il s'agisse d'évaluer les élèves ou les systèmes éducatifs, l'évaluation par les résultats passe à côté de l'essentiel. Et on peut se demander si l'évaluation d'un système éducatif ne devrait pas plutôt passer par l'examen des processus d'enseignement-apprentissage mis en œuvre.

A lire: « La notion de compétence en éducation et formation. Enjeux et problèmes » De Boeck (2014)

TAILLE DES CLASSES

ENCORE UNE PREUVE

Une étude américaine vient de confirmer que la réduction du nombre d'élèves par classe avait un impact sur la réussite scolaire. Une universitaire du Colorado a procédé à une revue de littérature scientifique en examinant de nombreuses études sur cette question. Les faibles effectifs favorisent l'utilisation de méthodes plus variées, permettent de se concentrer sur les apprentissages et moins sur la gestion de la classe, favorisent les élèves les plus en difficulté... Les résultats sont convergents et confirment les conclusions du travail similaire de Olivier Monso dont FSC n°406 rendait compte récemment.

CSP

PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL

Ce sont 13 «grands objectifs de formation» qu'a proposés le Csp pour construire le parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves (EAC). Ces objectifs sont regroupés autour de trois piliers : fréquenter par les rencontres, pratiquer et s'appropriier des connaissances. Le CSP donne des repères de progression associés à chacun de ces objectifs et liste les contributions de l'EAC aux grands objectifs du socle. Pour le CSP, le parcours doit être «fondé principalement sur des enseignements et des projets» et implique « une pédagogie active ».

XTICES

CHANTIER MÉTIER

« Le rôle des animateurs Tice sera reconnu et valorisé sur le plan indemnitaire ». Cette annonce du ministère dans le cadre des chantiers métiers n'a pas encore de traduction concrète. C'est pourquoi le SNUipp-Fsu réclame au plus vite des mesures de reconnaissance de la fonction pour tous les « XTICES ». Une demande partagée par l'association des formateurs Tice - Réseau national (Aft-Rn) qui a été reçue par le cabinet. Les questions de certification notamment par la valorisation des acquis d'expériences de ces personnels doivent également être traitées rapidement.

ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS

DOSSIER EN PANNE

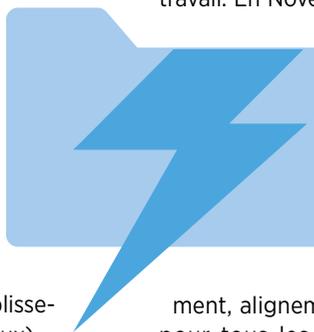
La situation des enseignants spécialisés, exerçant des « missions particulières » (établissements spécialisés, prisons, hôpitaux, segpa...) est en suspens. Afin de remédier à cette situation, le SNUipp-FSU a sollicité à plusieurs reprises le Ministère de l'Education nationale qui a présenté au printemps dernier des propositions sur leurs conditions de travail. Depuis plus rien ou presque. Alors que des groupes de travail ont étudié, à des niveaux différents, toutes les catégories de personnels, les textes qui régissent ces personnels (environ 20 000 enseignants travaillent en EMSM (établissements et services médicaux-sociaux), en ULIS, en SEGPA/EREA ou référents) sont pour partie obsolètes et appliqués de manière diverse suivant les départements. Certaines catégories sont exclues de l'ISAE, les obligations réglementaires de service des enseignants en établissements ne reposent sur aucun texte réglementaire précis et n'ont jamais été revues, les heures de coordination

et de synthèse sont trop souvent incomplètement payées, quand elles le sont. La situation des coordinateurs pédagogiques (ex directeurs pédagogiques) n'a toujours pas trouvé d'issue, alors que ces collègues subissent de lourdes pertes de rémunération pour le même travail. En Novembre dernier, à l'occasion du

bilan des chantiers, certaines annonces ont été faites par le ministère : indemnités spécifiques pour les Segpa/erea et Ulis, revalorisation indemnitaire pour les référents (de 929 à 1250 €) et les responsables locaux d'enseigne-

ment, alignement sur 24h d'enseignement pour tous les personnels en ESMS... Ces annonces n'ont cependant toujours aucune concrétisation réglementaire. De plus, elles restent très insuffisantes. Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministère à nouveau pour que les discussions reprennent sans tarder et va proposer une intervention unitaire à ses partenaires. Ce dossier ne peut plus attendre.

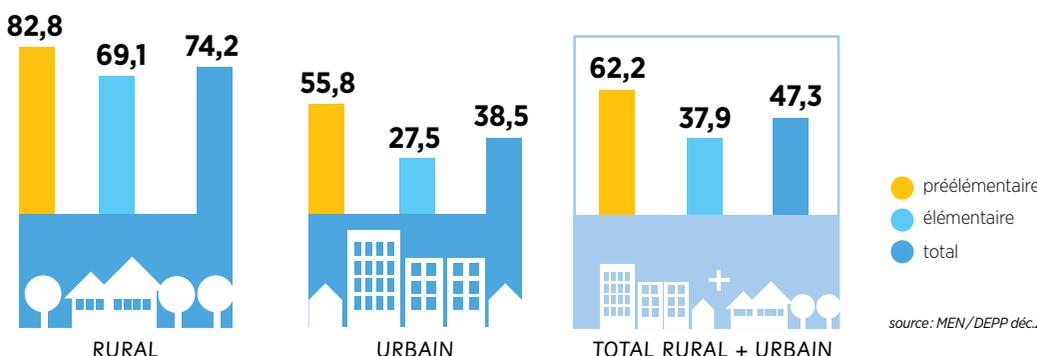
VIRGINIE SOLUNTO



LA MOITIÉ DES ÉLÈVES DANS DES CLASSES MULTINIVEAUX

➤ 47,3 % des élèves du primaire public sont scolarisés dans une classe à plusieurs niveaux. Ce taux monte à 62 % en maternelle et 74 % en zone rurale. La forme de classe à plusieurs cours la plus répandue est la classe double (à 85 %) et les regroupements les plus fréquents sont PS/MS ou MS/GS en maternelle et CM1/CM2 ou CE1/CE2 en élémentaire.

PART DES ÉLÈVES DANS UNE CLASSE MULTINIVEAUX DANS LE SECTEUR PUBLIC À LA RENTRÉE 2014 (%)



source: MEN/DEPP déc.2014

Enseignement civique et moral : avis demandé

NOUVEAUX PSYCHOLOGUES

EN CHANTIER

18 décembre dernier : troisième réunion du groupe de travail consacré à la création du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale qui regroupera dorénavant les psychologues du premier et du second degré (COPsy). Ils seront tous recrutés désormais en master 2 de psychologie et nommés ensuite fonctionnaires stagiaires pendant une sixième année. Le SNUipp-FSU est intervenu notamment sur les conditions d'intégration des psychologues actuellement en poste dans ce nouveau corps. Comme l'avait demandé le syndicat, le ministère propose une intégration directe, sans conditions et sur la base du volontariat, et y ajoute la possibilité d'un détachement permettant de garder le statut de PE. Le SNUipp a revendiqué les mêmes possibilités pour les psychologues avec statut d'instituteur. Il a demandé également des mesures transitoires pour tenir compte des transformations des règles de mutations. Les discussions doivent se poursuivre au mois de janvier.

↳ Rubrique *L'école/Le système*



Les enseignants sont consultés en janvier sur le projet de programme d'enseignement civique et moral. Un projet ambitieux qui demanderait une réelle concertation pour que les enseignants analysent son contenu et sa faisabilité.

Une nouvelle consultation commence ce 5 janvier. Le Conseil supérieur des programmes vient de rendre publiques ses propositions de programmes d'éducation civique et morale (EMC). Jusqu'au 23 janvier, il souhaite recueillir « l'avis, les réactions et les suggestions » des enseignants avant une application à la rentrée 2015. Aucune modalité précise n'est encore annoncée dans les départements et on peut craindre que la concertation se réduise à des contributions individuelles sur internet. Dommage car le projet de programme est conséquent et se prête à l'analyse. 18 pages détaillent pour les cycles 2, 3 et 4 de l'école et du collège, les compétences et les connaissances à enseigner. Des exemples de pratiques en classe les illustrent et l'ensemble est décliné selon quatre dimensions : la culture de la sensibilité, la règle et du droit, du jugement et de l'engagement.

Le CSP précise que ces valeurs et ces normes ne peuvent « se transmettre à l'école que dans des

situations pédagogiques et éducatives où elles sont activement impliquées ». On voit donc réapparaître les discussions à visée philosophique ainsi que les conseils d'élèves. Le quotidien de la classe comme l'ensemble des disciplines sont convoqués car cet enseignement, s'il doit avoir un horaire spécialement dédié, « ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres ». Des aspects positifs mais ce texte ambitieux pose la question de sa faisabilité et encore une fois celle de la formation. 21 compétences à travailler dont certaines, qui évoquent par exemple la validité du jugement moral ou la clarification des valeurs, sont encore bien floues et ardues. Le CSP reconnaît d'ailleurs que la formation initiale à l'EMC doit être spécifique et approfondie « compte tenu de l'importance de ses buts et de la complexité des notions qu'elle mobilise ». Comment alors envisager une formation continue adaptée ? ALEXIS BISSERKINE

<http://eduscol.education.fr/consultations-2014-2015G>

SNPI, syndicat des IEN de la FSU

3 QUESTIONS À



« Nécessité d'une relation étroite entre les RASED et les classes »

Après la parution de la nouvelle circulaire RASED, quel sera le rôle de l'IEN dans le pilotage du réseau ?

L'IEN a pour mission d'arrêter l'organisation des actions du RASED. Il anime un travail d'analyse des actions et d'identification des besoins qui permettra de fixer les critères qui conduiront à déterminer les élèves pouvant bénéficier d'une aide spécialisée. En concertation avec les enseignants spécialisés, il ajuste les moyens et les besoins en définissant des priorités. Cela ne signifie évidemment pas qu'il procède lui-même au choix des élèves bénéficiant d'une aide.

La nouvelle circulaire crée un pôle de ressources. Un outil utile ?

L'intention est de chercher à construire la meilleure cohérence possible des actions destinées aux élèves en difficulté. Il ne faut pas que ce pôle de ressources soit conçu comme une instance administrative de contrôle mais comme un outil permettant de mobiliser l'ensemble des personnels au service d'actions de prévention et d'aide. Cette recherche de cohérence doit prendre en compte la spécificité des missions de chacun, tout en cherchant à éviter que ces spécificités produisent des cloisonnements de l'action.

Comment un inspecteur peut accompagner les enseignants spécialisés dans leur relation avec les enseignants des classes ?

En arrêtant des priorités, l'IEN contribue à éviter que des désaccords viennent compliquer la relation entre le RASED et les écoles. Mais son rôle essentiel est de convaincre de l'absolue nécessité d'une relation étroite entre les RASED et les classes pour permettre une articulation entre les apprentissages en classe et l'aide spécialisée. La qualité de cette articulation est une condition de la réussite de l'aide.

ULIS: le combat ordinaire

Au collège Ronsard de Tours la présence de deux ULIS facilite les décroissements en groupes de besoin. Mais le combat ordinaire réside dans le travail d'inclusion au plus près des projets individualisés de chaque collégien.

«L'ULIS*, c'est la CLIS du collège», explique Mathieu Ceccaldi, coordonnateur de l'ULIS «B» du collège Ronsard de Tours. Ce matin-là, après avoir accueilli en décroissement les apprentis lecteurs des ULIS A et B, Mathieu met fin à la séance de lecture. Instantanément, Narimane, Alain et Nicolai se lèvent et retournent dans leur classe en ULIS A. Quelques secondes après, ce sont les élèves de Mathieu qui reviennent, suivis de Laura, qui était en inclusion en mathématiques en 3^e SEGPA, tandis que Narcy part en EPS avec les 4^e. Décroissement, inclusion, soins extérieurs: un va-et-vient continu auquel s'ajoute la nécessité de respecter les périodes de stage. «C'est une question d'organisation» explique l'enseignant, mais «la priorité c'est l'inclusion». Tout un travail quotidien facilité par la présence de Katy Glemin, l'AVS qui prend en charge des petits groupes et accompagne tout au long de la journée ces 11 élèves atteints de troubles du langage et des fonctions cognitives. Et puis «la présence de 4 adultes sur les 2 ULIS nous permet d'être au plus près des besoins des élèves et de suivre au mieux le projet individualisé de chaque collégien» explique Mathieu. Car le collège Ronsard présente la spécificité d'accueillir deux ULIS. Un double dispositif qui permet «de créer une dynamique avec un changement de référent et de classe au cours de la scolarité au collège» souligne Mathieu. Un choix

«Il faut que l'inclusion devienne ordinaire, même si elle se fait dans l'adapté»

que l'administration justifie aussi en raison de la proximité avec la Segpa pour faciliter l'inclusion et le suivi des projets professionnels. Car très peu d'élèves décrocheront le DNB** confie Mathieu dont l'objectif est «d'amener le plus



La lecture d'albums aux élèves de maternelle. Une motivation inclusive pour les collégiens de l'ULIS.

d'élèves possibles vers le CFG*** pour ensuite leur permettre d'obtenir un CAP», de carrossier pour Bryan, de vendeuse pour Inès...

Des projets d'inclusion collective

C'est pourquoi la présence de la Segpa est essentielle estime Mathieu: «l'inclusion c'est partager des choses avec d'autres élèves du collège mais ça ne veut pas dire les mettre en difficulté en les incluant dans des classes dont la marche à franchir est trop haute». Ainsi, 12h par semaine, Tarkan rejoint l'atelier «habitat» où il travaille le bois. Les projets d'inclusion de Marie et Cheyenne prévoient qu'elles suivent les ateliers «Hygiène-alimentation-service» tandis que Maeva se forme à la «vente-distribution-magasinage». «Il faut que l'inclusion devienne ordinaire, même si elle se fait dans l'adapté» insiste l'enseignant. Au mois de décembre, les élèves de l'ULIS ont organisé une bourse aux jouets destinée à recueillir de l'argent pour financer leur classe de mer. Les collégiens ont récupéré des jouets, élaboré des affiches, tenu les

stands... En classe, ils ont calculé le bénéfice réalisé. Autant de compétences qu'ils pourront faire valoir auprès d'un employeur indique Mathieu. Autre projet d'inclusion collective: «littérature en maternelle». Après avoir choisi des albums et préparé leur lecture pendant plusieurs semaines, les collégiens rejoignent l'école maternelle voisine Jean de la Fontaine. Là, chaque collégien fait la lecture à un ou deux élèves de moyenne section avant de les aider à réaliser un puzzle qu'ils ont eux-même préparé à partir d'une photocopie de la couverture de l'album présenté. Un moment d'échange et de calme qui impressionne toujours Katy: «ils sont motivés, et puis là, les bons lecteurs, ce sont eux» chuchote-t-elle. Pour Mathieu c'est le principe même de l'inclusion: «ils ne sont plus mis de côté, regardés avec la crainte de la différence. Ces projets inclusifs ouvrent la classe et créent une dynamique». VINCENT MARTINEZ

*Unité localisée d'inclusion scolaire

** Diplôme national du Brevet

***Le certificat de formation générale correspond au palier 2 du socle.

de l'inclusion

Alexandre Ployé, formateur ASH à l'ESPE de Créteil

3 QUESTIONS À



« *L'idéal est inclusif mais les pratiques sont intégratives* »

Les ULIS vont avoir 4 ans. Quel bilan en tirer ?

Il est un peu précoce de tirer un bilan. Principalement parce que l'intégration dans les collèges des UPI* puis des ULIS a constitué un choc culturel qui n'est pas encore digéré. Toutefois, on estime aujourd'hui que 30000 élèves sont scolarisés en ULIS, soit une progression de 240% depuis 2006. Le nombre d'enseignants du 2nd degré qui entrent dans une démarche de formation ASH est aussi en constante augmentation. Le bilan quantitatif est donc positif mais il ne rejailit pas nécessairement sur la qualité de l'inclusion. Faute d'adaptation pédagogique réelle, d'une pensée positive sur leurs capacités, les élèves de l'ULIS demeurent relativement désaffiliés des tâches scolaires communes et maintenus dans une situation d'exceptionnalité. L'idéal est inclusif mais les pratiques sont intégratives.

Quel rôle joue le coordonnateur ULIS dans le collège ?

Pédagogiquement, il fait vivre sa classe, il prépare les inclusions en essayant de se procurer les cours en amont pour les adapter aux besoins des élèves. Au retour de l'inclusion il essaie de débriefing avec chaque élève pour éventuellement engager un travail de remédiation. Ensuite le coordonnateur gère les partenariats, rencontre le Sessad**, les parents, les autres enseignants... Un travail informel, car non institutionnalisé, qui est extrêmement coûteux en temps et en énergie. À ces missions pédagogiques, s'ajoutent des tâches plus symboliques de protection, de mater-

nage, qui consistent à distiller l'inclusion sur les quatre années de collège en montant en puissance quand les enseignants spécialisés estiment que l'élève a la maturité suffisante pour soutenir l'effort cognitif demandé en classe ordinaire.

Quel devenir scolaire et professionnel pour ces élèves ?

Les élèves scolarisés en ULIS sont victimes d'une double difficulté. Tout d'abord ils sont soumis à des types d'évaluation pour lesquels ils ne sont pas préparés et qui les placent en situation d'échec. Ensuite ils subissent la permanence du regard déféctologique de la part des enseignants : on pense encore souvent que leurs difficultés sont imputables à des déficits naturels auxquels on ne peut rien et pour lesquels la meilleure réponse est celle d'un traitement séparé. Trois possibilités s'ouvrent aux élèves de l'ULIS : certains pourront intégrer la Segpa et entrer dans une pré-professionnalisation, d'autres pourront rejoindre l'ULIS-lycée mais seulement pour préparer des CAP quasi réservés. Enfin, les élèves en échec sont réorientés vers le milieu institutionnel fermé, l'IM-pro***, qui leur permettra au mieux d'accéder

au travail adapté. Aujourd'hui, l'école a toujours des pratiques désaffiliantes et l'orientation se fait vers des filières d'exclusion. A la sortie de l'ULIS l'élève handicapé est susceptible de redevenir un élève stigmatisé socialement.

PROPOS RECUEILLIS PAR VINCENT MARTINEZ

*Créées en 1995, les unités pédagogiques d'intégration (UPI) ont été remplacées par les ULIS en 2010 / ** Service d'éducation spéciale et de soins à domicile / *** Institut médico-professionnel

ANCIEN PROFESSEUR D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE EN COLLÈGE ALEXANDRE PLOYÉ A ENSEIGNÉ EN UPI ET EN ULIS. AUJOURD'HUI RESPONSABLE DES FORMATIONS ASH À L'ESPE DE CRÉTEIL, IL RÉDIGE UNE THÈSE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION SUR L'ÉCOLE INCLUSIVE.

EN BREVE

ULIS

KESAKO ?

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ont remplacé en 2010 les Unités pédagogiques d'intégration (UPI). Ces dispositifs collectifs en collège et lycée accueillent des élèves en situation de handicap au sein d'unités qui ne devraient pas dépasser 10 élèves. Le coordonnateur de l'ULIS est un enseignant spécialisé titulaire du CAPASH. Il assure l'inclusion et organise le travail des élèves en fonction des indications des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

La circulaire du 18 juin 2010 www.education.gouv.fr/cid52478/mene1015813c.html

RESSOURCES

POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

« Ensemble pour les élèves en situation de handicap » est un collectif de parents, enseignants et professionnels du Loir-et-Cher qui se sont réunis pour le respect des enfants en situation de handicap et rompre l'isolement de leurs familles. Sur leur blog, les enseignants spécialisés comme les parents d'élèves pourront trouver des informations, des témoignages, des textes de lois, des récits d'expériences mais aussi des outils et des ressources utiles pour la défense des élèves en situation de handicap.

<http://ensemblepourleselevesensituationdehandicapdansle41.over-blog.com/>



JOSÉ PUIG



QUELS ACCOMPAGNEMENTS ?

José PUIG est directeur de l'INS HEA, institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés. Dans cette vidéo issue de la 13^e Université d'Automne du SNUipp-FSU, il revient sur le principe de l'école inclusive et la nécessaire mise en place d'accompagnements adaptés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap.

[Rubrique l'enfant / témoignages](#)

QUESTIONS/RÉPONSES

PROMOTIONS POUR LES DÉTACHÉS

Je suis professeur des écoles et détaché auprès d'une association ; serai-je néanmoins promu dans le corps des PE, sachant que je peux théoriquement passer au choix cette année scolaire, et comment avoir l'information ?

➤ L'avancement des enseignant-e-s détaché-e-s en France au titre de l'année scolaire 2014 -2015 sera examiné lors d'une Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) qui se réunira mardi 12 mai 2015 (date à confirmer).

➤ Vous pouvez demander dès à présent à votre section départementale du SNUipp-FSU une fiche à nous retourner permettant de suivre votre possibilité de promotion et de vous informer des résultats à l'issue de la CAPN.

➤ Pour les enseignant-e-s détaché-e-s à l'étranger, leur avancement sera examiné lors de la CAPN prévue le mardi 17 mars 2015. Le suivi est assuré par le secteur hors de France du SNUipp-FSU, qui propose une fiche en ligne à l'adresse

www.snuipp.fr/hdf/promos_hdf.htm.

PERMUTATIONS

J'ai participé aux permutuations informatisées, comment vérifier le barème que m'a attribué l'administration ?

➤ Du lundi 2 au vendredi 6 février 2015, le serveur SIAM sera ouvert pour permettre la consultation des barèmes validés par les Directeurs académiques (DA-SEN). En cas de problème constaté, contactez votre section départementale du SNUipp-FSU.

LU DANS LE BO

BO SPÉCIAL N° 7 DU 11 DÉCEMBRE 2014

Direction d'école

- Publication du référentiel métier et formation pour les directrices et directeurs d'école. (Lire aussi sur snuipp.fr, rubrique l'école/direction et fonctionnement)

N° 47 DU 18 DÉCEMBRE 2014

ASH

- Un décret modifiant le texte sur le contenu et les modalités d'adoption du projet personnalisé de scolarisation ainsi que la procédure permettant à des élèves en situation de handicap de bénéficier de dispenses d'enseignement.

École-Famille

- Une circulaire qui redéfinit les objectifs et les modalités de gestion du dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants au titre de l'année scolaire 2014-2015.

Formation continue

- Présentation des priorités du plan national de

formation en direction des cadres pédagogiques et administratifs du ministère de l'Education nationale.

Mobilité

- Règles, procédures et calendrier pour le détachement des fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'Education nationale.

N° 1 DU 1^{ER} JANVIER 2015

Obligation scolaire

- Une circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire

Primaire

- Une circulaire sur la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire

Nominations

- La liste des médiateurs académiques nommés à compter du 1^{er} janvier 2015

GRILLE DES SALAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2015

Voir tableau sur la page suivante.

La grille est actualisée pour prendre en compte l'augmentation du prélèvement pour pension civile, qui passe de 9,14% à 9,54% au 1^{er} janvier 2015. La valeur brute du point d'indice est de 55,5635 € (soit 4.63 brut par mois) Le traitement indiciaire brut correspond à l'indice de l'échelon multiplié par la valeur du point d'indice.

Sont retirées du traitement brut

- Retraite : 9,54% du traitement brut
- Retraite additionnelle : 5% de l'indemnité de résidence et supplément familial
- CRDS : 0,5% (sur 98,25% de tous les revenus)
- CSG : 7,5% (sur 98,25% de tous les revenus)

- Contribution solidarité : 1% de (traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial - pension - RAFFP)

Le supplément familial de traitement :

est un élément de traitement à caractère familial, ouvert en fonction du nombre d'enfants à charge.

Il comprend un élément fixe et un élément proportionnel :

- 1 enfant : 2,29 € (soit 1,98 % net)
- 2 enfants : 10,67 € + 3 % du traitement indiciaire brut
- 3 enfants : 15,24 € + 8 % du traitement indiciaire brut.
- par enfant au delà de 3 : ajouter 4,57€ + 6% du traitement indiciaire brut.

N.B: est par ailleurs déduite la cotisation MGEN pour les adhérents à cette mutuelle.

INFOS SERVICES

GRILLE DES SALAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2015

• Valeur brute mensuelle du point indiciaire **4,63€**

INDICES MAJORÉS	TRAITEMENT BRUT MENSUEL	TRAITEMENT NET MENSUEL			SUPPLEMENT FAMILIAL (1 enfant : 2,29 € brut, 1,98 € net)					
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants		3 enfants		par enf. sup	
					en brut	en net	en brut	en net	en brut	en net
288	1 333,52 €	1 137,70 €	1 113,57 €	1 101,51 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
291	1 347,41 €	1 149,17 €	1 125,05 €	1 112,98 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
318	1 472,43 €	1 241,01 €	1 215,64 €	1 202,95 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
341	1 578,92 €	1 330,77 €	1 303,54 €	1 289,93 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
349	1 615,97 €	1 361,98 €	1 334,12 €	1 320,20 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
357	1 653,01 €	1 393,21 €	1 364,71 €	1 350,46 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
366	1 694,68 €	1 428,32 €	1 399,11 €	1 384,49 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
373	1 727,09 €	1 455,64 €	1 425,87 €	1 410,97 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
376	1 740,98 €	1 467,34 €	1 437,33 €	1 422,33 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
383	1 773,40 €	1 494,66 €	1 464,10 €	1 448,80 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
390	1 805,81 €	1 521,99 €	1 490,86 €	1 475,28 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
395	1 828,96 €	1 541,48 €	1 509,96 €	1 494,20 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
399	1 847,48 €	1 557,11 €	1 525,27 €	1 509,33 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
410	1 898,41 €	1 600,04 €	1 567,31 €	1 550,94 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
416	1 926,20 €	1 623,45 €	1 590,25 €	1 573,65 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
420	1 944,72 €	1 639,06 €	1 605,54 €	1 588,77 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
432	2 000,28 €	1 685,87 €	1 651,40 €	1 634,17 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
434	2 009,54 €	1 693,68 €	1 659,05 €	1 641,72 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
439	2 032,69 €	1 713,22 €	1 678,16 €	1 660,64 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
441	2 041,95 €	1 720,99 €	1 685,79 €	1 668,20 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
445	2 060,47 €	1 736,61 €	1 701,09 €	1 683,34 €	73,04 €	63,03 €	181,56 €	156,67 €	129,31 €	111,58 €
453	2 097,52 €	1 767,83 €	1 731,68 €	1 713,60 €	73,59 €	63,50 €	183,04 €	157,95 €	130,42 €	112,54 €
458	2 120,67 €	1 787,35 €	1 750,78 €	1 732,51 €	74,29 €	64,10 €	184,89 €	159,54 €	131,81 €	113,74 €
467	2 162,34 €	1 822,48 €	1 785,20 €	1 766,56 €	75,54 €	65,18 €	188,22 €	162,42 €	134,31 €	115,90 €
469	2 171,60 €	1 830,27 €	1 792,83 €	1 774,12 €	75,81 €	65,42 €	188,96 €	163,05 €	134,86 €	116,37 €
481	2 227,17 €	1 877,10 €	1 838,71 €	1 819,52 €	77,48 €	66,86 €	193,41 €	166,89 €	138,20 €	119,25 €
482	2 231,80 €	1 881,01 €	1 842,53 €	1 823,31 €	77,62 €	66,98 €	193,78 €	167,21 €	138,47 €	119,49 €
495	2 291,99 €	1 931,74 €	1 892,22 €	1 872,48 €	79,42 €	68,53 €	198,59 €	171,36 €	142,08 €	122,60 €
510	2 361,44 €	1 990,27 €	1 949,57 €	1 929,20 €	81,51 €	70,33 €	204,15 €	176,16 €	146,25 €	126,20 €
511	2 366,07 €	1 994,18 €	1 953,40 €	1 932,99 €	81,65 €	70,46 €	204,52 €	176,48 €	146,53 €	126,44 €
515	2 384,60 €	2 009,78 €	1 968,67 €	1 948,13 €	82,20 €	70,93 €	206,00 €	177,76 €	147,64 €	127,40 €
531	2 458,68 €	2 072,23 €	2 029,86 €	2 008,66 €	84,43 €	72,85 €	211,93 €	182,87 €	152,09 €	131,24 €
539	2 495,72 €	2 103,45 €	2 060,42 €	2 038,91 €	85,54 €	73,81 €	214,89 €	185,43 €	154,31 €	133,15 €
540	2 500,35 €	2 107,34 €	2 064,25 €	2 042,70 €	85,68 €	73,93 €	215,26 €	185,75 €	154,59 €	133,40 €
560	2 592,96 €	2 185,40 €	2 140,70 €	2 118,36 €	88,45 €	76,32 €	222,67 €	192,14 €	160,14 €	138,18 €
567	2 625,37 €	2 212,72 €	2 167,46 €	2 144,83 €	89,43 €	77,17 €	225,26 €	194,38 €	162,09 €	139,87 €
601	2 782,80 €	2 345,40 €	2 297,43 €	2 273,45 €	94,15 €	81,24 €	237,86 €	205,25 €	171,53 €	148,01 €
612	2 833,73 €	2 388,32 €	2 339,48 €	2 315,05 €	95,68 €	82,56 €	241,93 €	208,76 €	174,59 €	150,65 €
642	2 972,64 €	2 505,41 €	2 454,16 €	2 428,53 €	99,84 €	86,15 €	253,05 €	218,36 €	182,92 €	157,84 €
658	3 046,73 €	2 567,85 €	2 515,31 €	2 489,06 €	102,07 €	88,08 €	258,97 €	223,47 €	187,37 €	161,68 €
664	3 074,51 €	2 591,26 €	2 538,26 €	2 511,76 €	102,90 €	88,79 €	261,20 €	225,39 €	189,04 €	163,12 €
695	3 218,05 €	2 712,24 €	2 656,76 €	2 629,02 €	107,21 €	92,51 €	272,68 €	235,30 €	197,65 €	170,55 €
741	3 431,04 €	2 891,74 €	2 832,59 €	2 803,02 €	110,26 €	95,14 €	280,83 €	242,33 €	203,76 €	175,82 €
783	3 625,51 €	3 055,65 €	2 993,14 €	2 961,90 €	110,26 €	95,14 €	280,83 €	242,33 €	203,76 €	175,82 €

Sportivement vôtre...

Après les fêtes, un peu de sport! Omniprésent sur les écrans à travers jeux olympiques, coupes du monde et autres championnats, porteur de valeurs fortes à toujours réinterroger, comment le sport est-il vu par les enfants? Quelques livres pour tous nos élèves, champions de nos classes.



LE COUP DE CŒUR

QUI QUOI OÙ,
de Olivier Tallec, ed. Actes Sud Junior.
Cycle 1

Un petit plaisir pour les plus petits. Après « Qui quoi qui? » un nouvel album dans ce format original, tout en longueur. Ici, les tout-petits sont acteurs de leur lecture avec une scène rigolote sur chaque double page et une petite énigme à résoudre par l'observation. Ce n'est pas le Cluedo et le colonel Moutarde, mais il s'agit quand même de deviner qui a fait quoi et se cache où... De savoureux moments de langage en tout petits groupes.



LA PISCINE

de Nadia Roman, ill. de Amélie Falière, ed. du Ricochet. Cycles 1 et 2

Une heure à la piscine chaque semaine avec son papa: quel bonheur! Un

album parfait pour évoquer ce qui se passe dans et autour du bassin, parler de la complicité avec ses parents comme du plaisir de jouer dans l'eau, mettre en mots émotions et actions: sauter, nager, plonger, jouer à se faire peur... avec des dessins tout en longueurs (de bassin bien sûr) qui éclaboussent de leurs gouttelettes des doubles-pages sur lesquelles le jeu de lettrage crée une dynamique intéressante pour de jeunes lecteurs.

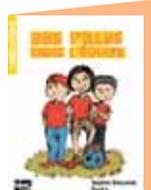


LA COMPÈTE

de Benoit Charlat, ill. de Than Portal, ed. Talents hauts. Cycles 2 et 3

« Le judo, c'est facile. Le problème, c'est que ce sont toujours les autres qui me font tomber ». Raconté à la

première personne, ce petit roman met sur le tatami la question du choix, de la parole de l'enfant face à la volonté des parents: « Je devrais être un champion parce que mon père, lui, en était un quand il était plus jeune... et depuis il veut que ce soit moi le champion ». Dur alors de faire entendre que lui, Ludo, veut bien aller à l'échauffement pour les beaux yeux de Clémentine mais qu'il refuse les combats et les compètes! Et pourtant...

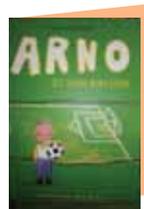


DES FILLES DANS L'ÉQUIPE

de Sophie Dieuaide, ill. de Fred L., ed. Talents hauts. Cycles 2 et 3

Toujours dans la collection « Livres et égaux », une

histoire de foot. Dans l'école, alors que filles et garçons jouent toujours séparément, le nouveau règlement du tournoi entre écoles impose deux filles par équipe. Pas simple de trouver des solutions pour dépasser les clivages. Un joli récit, encore raconté du point de vue d'un enfant (une fille bien sûr, et pas mauvaise au foot), qui permet d'interroger les clichés et d'aborder les relations filles-garçons.



ARNO ET SON BALLON

de Yvonne Jagtenberg, adapté par Alain Serres, ed. Rue du Monde. Dès le CP, voire avant

Surtout ne pas salir ni abîmer le beau ballon tout neuf qui a

coûté cher, sous peine de vraiment fâcher ses parents... Certes, mais grâce au ballon, Arno va rencontrer des amis et s'amuser comme il ne l'a jamais fait jusque là. Alors à côté, être puni n'est pas si grave! Le plaisir du jeu qui permet la rencontre des autres et l'émancipation de contraintes parentales paradoxales? Un texte simple et court au bas d'illustrations crayonnées sur les doubles-pages, donnant un joli sentiment d'espace... et de liberté!



BUT!

de Sean Taylot, photos de Caio Vilela, ed. Rue du Monde. Cycles 2 et 3

Du Brésil à la Chine, en passant par l'Espagne, l'Iran, l'Angleterre ou le Népal... un tour du monde du ballon rond. Partout des enfants qui jouent avec le même plaisir et en quelques mots, l'histoire du foot dans chacun des pays visités. Une mise en page soignée avec en noir, les textes sur chaque pays et en lettres colorées, au fil du livre, adressées au jeune lecteur, règles, valeurs, expressions donnent les clés de ce sport si connu et pourtant si rarement décrit avec cet humanisme auquel contribuent les magnifiques photos d'enfants tout autour de la terre.



ÇA ROULE POUR CLARA

de Linda Ashman, ill. Christine Davenier, ed. Circonflexe. Cycle 2

Une enfant? Plutôt un tourbillon! Et à roulettes car

Clara ne peut attendre pour essayer ses nouveaux patins à roulettes et se lance seule dans l'aventure. C'est dans la première pente que l'histoire prend de la vitesse, et même pour cette fillette pleine d'énergie, ça fait des émotions... Ce que rendent bien les illustrations qui traduisent mouvements et sensations. Comment va-t-elle s'arrêter?

ÉCRIRE SOUS LA TWICTÉE



Utiliser et produire des messages orthographiques : de quoi exercer sa vigilance orthographique et progresser en écriture.

« # twoutil Il faut écrire CES devant ÉLÈVES car c'est un déterminant démonstratif. #homophone ». 140 caractères, c'est le maximum dont disposent les élèves de CM2 de l'école Chapelle à Freyming-Merlebach (57) pour aider leurs correspondants à corriger leurs dictées. Car dans la classe de Régis Forgione, les dictées sont des « twictées » et ce sont les courts messages envoyés sur le réseau social « Twitter » qui rythment le travail d'orthographe. Tous les 8 à 15 jours, Régis propose à ses élèves un texte qu'il a élaboré à distance avec ses collègues « twiconautes ». Les phrases sont dictées individuellement aux élèves puis négociées en groupe de 3 ou 4. « Les élèves se mettent d'accord et produisent un texte de groupe qui va être envoyé par twitter à une classe miroir » précise Régis. « Chaque groupe reçoit à son tour une twictée qu'il va devoir analyser ».

Repérer les erreurs et les expliciter

C'est là le cœur du dispositif et un vrai travail de métacognition selon le maître : les élèves reçoivent mais surtout rédigent des « twoutils », c'est-à-dire des mini leçons qui explicitent une erreur et permettent de l'éviter. Ils utilisent pour cela les balises twitter, les fameux « hashtags »

comme « #accordSV » ou « #accordGN » qui renvoient aux notions étudiées en classe et à une typologie des erreurs commune aux classes participantes. « Le format de 140 signes est rassurant, explique Régis, les interactions multiples donnent du sens au travail, montrent le côté universel des erreurs et les dédramatisent : elles existent partout mais on peut et on doit les corriger. » Les élèves sont motivés et, évalués à travers un barème graduel basé sur des pourcentages de réussite, ils progressent. Élaborées avec Fabien Hobart, CPC en Seine-et-Marne, et basées sur de solides références théoriques et didactiques, les twictées essaient. Cinquante classes de différents niveaux et de différents pays de la francophonie participent actuellement à ce travail collaboratif et font évoluer le dispositif. Et si la classe de Régis est maintenant équipée de tablettes numériques et d'un tableau interactif, il précise qu'un ordinateur ou même un téléphone peuvent suffire pour démarrer.

Twitter :
se signaler à @TwicteeOfficiel ou @profdesecoles (Régis Forgione)
Plus d'infos sur :
<http://karabasse77.wordpress.com/>
ou sur le podcast <http://nipcast.com/nipedu>

ALEXIS BISSERKINE

EN BREF

MATHÉMATIQUES

UNE BROCHURE ÉCOLE-COLLÈGE

Le groupe académique de Créteil de réflexion sur l'enseignement des mathématiques au collège a travaillé pendant l'année 2013 - 2014 sur la problématique des liaisons école-collège. Il en résulte une brochure qui propose diverses expérimentations ou témoignages correspondant à des pratiques effectivement testées dans les classes, à l'école et au collège.

<http://maths.ac-creteil.fr>



NUMÉRIQUE

EDUTHÈQUE S'ENRICHIT

Un an après son ouverture, le portail Eduthèque, qui permet aux enseignants d'accéder gratuitement à des ressources pédagogiques numériques, continue d'évoluer. Il propose notamment de nouvelles offres iconographiques ou vidéo avec les ressources des musées nationaux ou de l'INA. La liste des partenaires ne cesse de s'enrichir. Derniers arrivés : l'INA, Le Centre Pompidou, Arte ou l'IFREMER... Pour s'inscrire, il suffit de remplir un formulaire en ligne en mentionnant son adresse professionnelle.

www.edutheque.fr

JOURNAUX SCOLAIRES

LA REVUE DE PRESSE DU CLEMI

Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), qui organise la semaine de la presse à l'école, accompagne les classes qui créent des médias scolaires. Chaque année, l'association met en ligne une revue de presse qui synthétise les productions des élèves et donne à voir les meilleures d'entre elles. L'édition 2014 permettra aux enseignants de consulter un panorama des réalisations possibles et de donner à leurs élèves l'envie de faire un journal.

www.clemi.org/fr



FRANÇOIS DE SINGLY
SOCIOLOGUE

« Tout ce qui désynchronise les temps est destructeur de la famille. Dans la semaine, les gens ne sont pas très disponibles le soir en rentrant du travail. Le samedi, chacun part pour ses activités, c'est une journée de transition. C'est le dimanche qu'ils font une pause. Ce jour-là, les parents sont cool, comme disent les adolescents. C'est grâce à cela que tiennent les bonnes relations familiales. »

CFDT

« Sans contreparties pour les salariés des entreprises de moins de 20 salariés – qui représentent la majorité des salariés concernés – et sans réelles mesures d'encadrement du volontariat pour le travail du dimanche, le texte aboutira à un échec de la simplification du droit en vigueur ainsi qu'à un recul des droits des salariés. »

PIERRE GATTAZ
PRÉSIDENT DU MEDEF

« Réformer ce mille-feuilles du travail le dimanche doit devenir une urgence. Au Medef, on souhaite dans l'idéal que ce soit dans l'entreprise qu'on décide, avec les salariés, de travailler ou non le dimanche. »

MARTINE AUBRY
MAIRE DE LILLE

« Les arguments économiques de ceux qui sont favorables à une plus grande libéralisation du travail le dimanche ne résistent pas à l'analyse. Le commerce est affaire de revenu disponible. Celui-ci étant limité, l'élargissement des jours d'ouverture procédera à une simple réaffectation des achats dans la semaine. »

CLIC-P

INTERSYNDICALE CFDT-CGT-SUD-Unsa

« L'heure n'est plus à l'échange d'arguments, nous en sommes maintenant au stade du rapport de forces. Ni négociable ni amendable, retrait de la loi Macron! »

Loi Macron

Le dimanche n'est plus de tout repos

Le gouvernement souhaite modifier le cadre légal du travail le dimanche. Un projet très controversé et dont l'efficacité sur la croissance et l'emploi est mise en doute.

Faut-il travailler le dimanche? La question ne date pas d'hier, mais voilà qu'avec le projet de loi pour la croissance et l'activité, dit aussi loi Macron, présenté en Conseil des ministres le 10 décembre dernier, la polémique ressurgit. Le texte prévoit de laisser la possibilité aux commerces non alimentaires des 600 zones touristiques d'ouvrir 12 dimanches dans l'année contre 5 actuellement, avec l'accord des mairies concernées et en ne faisant appel qu'à des salariés volontaires. Les entreprises de moins de 20 salariés devraient être exonérées de payer une compensation salariale à leurs salariés. Enfin, il est question aussi de créer des « Zones touristiques internationales » où le travail sera autorisé tous les dimanches et jusqu'à minuit. Le projet de loi Macron dans son ensemble comprend un large éventail de mesures touchant aux professions réglementées, aux transports et même au droit social avec une réforme du tribunal des Prud'hommes et donc, le travail du dimanche. Il sera débattu à l'Assemblée nationale à compter du 26 janvier.

5 millions de personnes au boulot le dimanche

Depuis la loi de 2009 sur le repos dominical, l'ouverture des commerces de détail le dimanche a été autorisée dans les Périmètres d'usage de consommation exceptionnelle (PUCE) pour les villes de plus d'un million d'habitants, ainsi que dans les communes touristiques

ou thermales sur autorisation du préfet. Par ailleurs sur tout le territoire, de nombreux commerces ouvrent le dimanche: boulangeries, fleuristes, cafés... Enfin, est-il besoin de le préciser, les services liés notamment à la santé, à la sécurité civile, des biens et des personnes, aux transports, doivent être en mesure de fonctionner 7 jours sur 7. Pour un grand nombre de salariés en France, le travail du dimanche est une réalité bien ancrée dans leur métier. Actuellement, 5 millions de Français travaillent le dimanche.

Officiellement, avec ce texte et les autres mesures qui l'accompagnent, le gouvernement prétend « libérer l'activité, stimuler l'investissement et développer l'emploi », mais le consensus est très loin d'être établi. Bien que cet argument ne soit pas le plus usité dans le

débat, certains estiment que le dimanche est quasiment le seul jour de la semaine où la famille peut faire la pause, se retrouver. Mais c'est évidemment du côté des syndicats que la pilule s'avère la plus amère. Ils dénoncent en particulier une atteinte au droit du travail. Pour sa part, Bercy table sur la création d'au moins 50 000 à 60 000 emplois sur... dix ans.

PIERRE MAGNETTO
& CAMILLE RADOU



EN BREF

LOI SUR L'AVORTEMENT

MANIFESTATION
POUR LES 40 ANS

Alors que la loi sur le droit à l'avortement va fêter ses 40 ans le 17 janvier prochain, le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) appelle à une manifestation nationale. Considérant que « le droit à l'avortement est toujours fragile » et que seules « les manifestations massives de rue et la solidarité internationale » ont permis de le préserver récemment en Espagne, le CNDF rappelle qu'actuellement les nombreuses fermetures de maternités où sont pratiquées les IVG « compliquent l'accès à l'avortement et tendent à le réduire gravement ».

<http://collectifdroitsdesfemmes.org>

LYCÉENS ÉTRANGERS

MOBILISATION PAYANTE
À PARIS

Une solution provisoire a été trouvée début janvier pour les 9 lycéens isolés étrangers du lycée Guimard de Paris qui étaient sans logement depuis plusieurs mois. Au terme d'une mobilisation marquée par l'annonce de l'occupation du gymnase de leur lycée, les élèves et les personnels ont finalement obtenu un hébergement sans accompagnement éducatif pour chaque lycéen. Selon le collectif « Actions Guimard », la mobilisation va maintenant continuer pour obtenir leur prise en charge et leur régularisation afin qu'ils « puissent poursuivre leurs études dans des conditions dignes ».

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

MORTELLES PARTICULES

Selon l'Institut national de veille sanitaire (INVS), la pollution atmosphérique aggrave les risques de mortalité immédiate. Se basant sur une étude réalisée dans 17 agglomérations françaises, l'INVS estime que les microparticules générées par les gaz d'échappement, l'activité industrielle ou les systèmes de chauffage peuvent provoquer des pathologies mortelles dans les cinq jours suivant une exposition, et ce même quand la concentration de particules fines dans l'air est inférieure au seuil toléré par la réglementation européenne.

www.invs.sante.fr

Alain Wagner, directeur d'école



PORTRAIT

Comme certains jardinent ou jouent au bridge, Alain Wagner, directeur d'école depuis plus de 10 ans dans le 14^e arrondissement de Paris éprouve le besoin de s'octroyer « une sorte de

diversion » par rapport à son métier. Cette « promenade », comme il la nomme, se déroule dans la faune interlope des voyous et des prostituées qu'il met en scène avec talent dans des romans policiers publiés chez Actes Sud. Car après tout, pour Alain, « un flic c'est un fonctionnaire comme un instit » et les relations professionnelles qui s'établissent dans un commissariat ont à voir avec celles qui se nouent en salle des maîtres. Pourtant l'âge venant, Alain vient de choisir de dépasser son appréhension de se confronter à « la grande littérature » et de délaisser le roman policier et sa « culture du mauvais genre ». Le déclencheur ? La mort de son père, né en 1929, qui l'a amené à se pencher sur le passé d'écolier parisien de celui-ci durant l'occupation. Un père qui n'était pas juif, mais sans doute le copain de « ces enfants-là » qui laissaient jour après jour des « places vides » sur le banc des écoles. Des enfants des classes populaires comme les autres et tout à fait semblables

à ceux qu'Alain accueille rentrée après rentrée dans son établissement. Alain se met à compiler les circulaires, les comptes-rendus de conseils des maîtres, les registres d'inscription de l'époque. Et dresse dans un ouvrage* qu'il qualifie comme sa première « œuvre littéraire » un tableau en clair-obscur du rôle des enseignants pendant cette période. Une attitude qui balance entre le « on fait comme d'habitude » et l'exemplarité de certains qui contribuent à sauver leurs élèves menacés. Pour la première fois, Alain s'y assume pleinement comme enseignant et écrivain et s'intéresse à ses collègues. Il sort de son enquête avec deux idées force à leur destination :

« Attention à ce que nous écrivons sur les élèves dans les livrets, les documents qu'on peut relire des années plus tard » et « Intéressons nous à l'histoire de nos écoles : leur nom, leur architecture, qui les a fréquentées. »

PHILIPPE MIQUEL

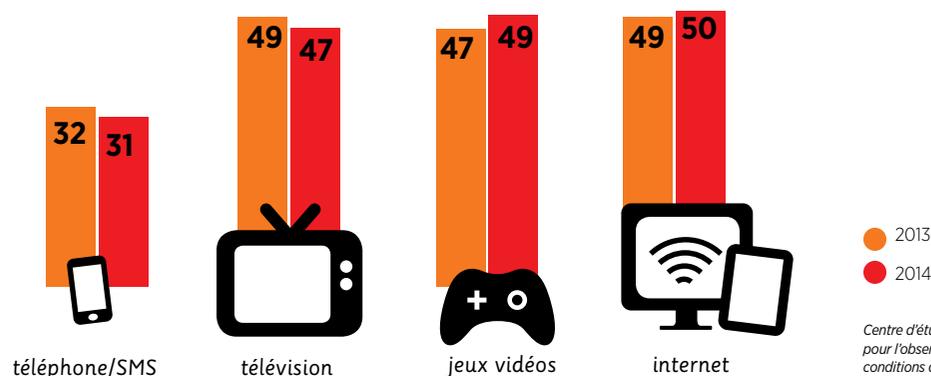
* Des milliers de places vides, Actes Sud 2014

DIRECTEUR D'ÉCOLE À PARIS, ALAIN WAGNER EST AUSSI AUTEUR DE ROMANS POLICIERS. IL VIENT DE PUBLIER CHEZ ACTES SUD « DES MILLIERS DE PLACES VIDES » OÙ IL RACONTE UNE ENQUÊTE QU'IL A MENÉE SUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PARISIENNES DURANT L'OCCUPATION.

USAGE DES ÉCRANS : QUAND LES PARENTS FIXENT LES RÈGLES

Les parents ont tendance à poser plus de règles en direction des 12-14 ans et dans les familles nombreuses. Sur les deux dernières années, leur inquiétude tend à s'atténuer concernant le téléphone et la télévision alors qu'elle semble augmenter au sujet des jeux vidéo et d'Internet.

POURCENTAGE DE PARENTS QUI METTENT EN PLACE DES RÈGLES LIMITANT L'USAGE DES ÉCRANS



Centre d'étude et recherche pour l'observation des conditions de vie (CREDOC)

Rythmes: un PEDT pour toucher le fonds

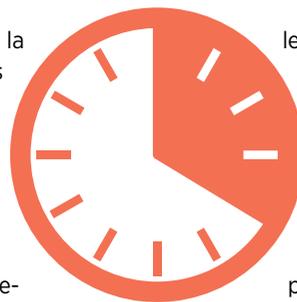
Concernant un tiers des communes, les PEDT devraient se généraliser l'an prochain suite à la pérennisation du fonds d'amorçage. Une avancée qui ne suffira pas à lever toutes les difficultés liées à la réforme des rythmes.

À ce jour selon le ministère, seules 8300 communes sur les 23 000 qui ont une école se sont dotées d'un Projet éducatif territorial (PEDT). Gageons que ce chiffre devrait gonfler après l'annonce faite le 27 novembre dernier par le Premier ministre au congrès des Maires de France. En annonçant la pérennisation du fonds d'amorçage et le déblocage de 300 millions d'euros par année scolaire, Manuel Vals a mis un peu d'huile dans les rouages d'une réforme des rythmes bien chaotique. Même s'il assortit le versement du nouveau fonds de soutien à la mise en place d'un PEDT. Parue le 1er janvier dernier, une circulaire co-signée par les ministres de la ville et de l'éducation vient faciliter le travail des maires en fournissant des « instructions pour la promotion et la généralisation des PEDT sur l'ensemble du territoire ». Le texte définit le PEDT comme « un instrument souple et adaptable à toutes les réalités

locales ». Il prévoit entre autres la prise en compte des dispositifs éducatifs existants comme les CEL ou les PEL et facilite leur requalification en PEDT par un simple avenant. L'État assure également un accompagnement et un suivi en renforçant les actions du groupe d'appui départemental (GAD) qui réunit les associations complémentaires de l'école, les associations d'éducation populaire, les fédérations sportives. Par ailleurs la création d'une banque de ressources en ligne doit permettre à l'ensemble des communes d'élaborer facilement un PEDT.

Des répercussions sur le fonctionnement de l'école

Pour répondre aux nombreuses difficultés qui subsistent sur le terrain dans l'articulation entre



les temps scolaire et périscolaire, le texte réaffirme la nécessité de consulter les directeurs et de solliciter l'avis des conseils d'école lors de l'élaboration des PEDT. Associée aux récentes mesures assouplissant les taux d'encadrement exigés pour le périscolaire, cette circulaire devrait permettre la généralisation rapide des

PEDT. Pour autant, elle ne suffira pas à résoudre les problèmes de fond posés par la réforme des rythmes: recrutement et qualification des animateurs, partage des locaux scolaires, fatigue accrue des jeunes enfants... Sans parler des répercussions sur le fonctionnement de l'école et les conditions de travail des enseignants. Autant de sujets qui conduisent le SNUipp-FSU à demander une mise à plat de la réforme.

PHILIPPE MIQUEL

Benjamin Stora, président du conseil d'orientation du musée de l'Histoire de l'immigration, historien et professeur



3 QUESTIONS A

« Inscrire l'immigration dans les programmes d'histoire »

Quelle importance revêt l'inauguration en décembre

dernier du Musée de l'histoire de l'immigration par le Président ?

C'est une reconnaissance importante dans le contexte actuel de vague xénophobe. Si le musée existe depuis 2007, aucun président de la République ne s'y était intéressé. L'inauguration donne à ce lieu une visibilité nationale, au même titre que d'autres grands musées nationaux. Et si l'État décide d'admettre l'existence de ce lieu en tant que tel, cela veut dire que l'histoire de l'immigration est intégrée à l'histoire française, qu'elle n'en est pas séparée et cela permet de rappeler l'apport des étrangers à l'Histoire de France, en termes culturel, artistique, esthétique, économique, social.

Quel rôle peut jouer le Musée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ?

La France a vécu des vagues d'immigrations successives depuis plus d'un siècle et c'est la force démocratique qui a permis aux émigrants d'être acceptés et intégrés. Il est temps de restituer leur itinéraire, ces trajectoires, ces mémoires, faire en sorte qu'elles soient dans l'espace public. Le musée ne doit pas se complaire dans l'histoire ancienne parce que l'immigration demeure une thématique fiévreuse dans la société française. On le voit avec les migrants de Calais, la France a du mal à se voir comme un pays de migrants. C'est pourtant une réalité qu'il faut regarder en face pour pouvoir l'intégrer dans un récit national, républicain, qui est celui de l'Histoire de France.

L'histoire de l'immigration a-t-elle sa place dès l'école primaire ?

Depuis quelques années, à titre personnel, des professeurs de lycées ont travaillé avec leurs élèves la question de l'immigration comme un élément constitutif de l'histoire nationale française. Mais elle devrait maintenant être inscrit edans les programmes d'histoire, tant sur les apports économiques, humains et philosophiques que sur les difficultés qu'elle a engendrées. En faisant très attention à ne pas la couper du flux de l'histoire pour ne pas la stigmatiser ou la ghettoïser mais en l'intégrant dans le récit national.

PROPOS RECUEILLIS PAR GINETTE BRET

Dernier ouvrage paru: « La guerre d'Algérie expliquée en images », éd. Seuil

AGENDA

LE 27 JANVIER À PARIS

**PARCOURS DE JEUNES
ET TERRITOIRES**

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) organise une rencontre sur le thème « *Parcours de jeunes et territoires* ». Comment le territoire contribue à façonner les parcours des jeunes ? Comment y construisent-ils leur projet de vie ? Comment le territoire impacte l'action publique en faveur des jeunes ? Des problématiques discutées avec Olivier Galland, Jean-Paul Huchon et Patrick Kanner, ministre de la ville, etc.

LES 27 ET 28 JANVIER À PARIS

**LE REDOUBLEMENT
ET SES ALTERNATIVES**

La conférence de consensus entre le Cnesco et l'Ifé de Lyon portera sur le thème « *Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives* ». Ce sera la première fois que les travaux des chercheurs, les expériences des praticiens et les avis des décideurs permettront d'aboutir à des conclusions scientifiques, largement diffusées dans la communauté éducative grâce à des partenariats multiples.

LE 31 JANVIER À PARIS

**EXTRÊMES DROITES ET DROITS
DES FEMMES**

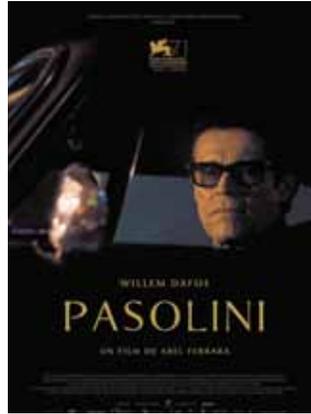
Le collectif national pour les droits des femmes organise un colloque « *Faux constats, fausses réponses, face à la crise les extrêmes droites sont un danger pour les droits des femmes et la justice sociale* ». Pour combattre les idées développées contre les droits des femmes par des groupes, individus ou partis d'extrême-droite, il faut d'abord les connaître, appréhender leur discours, contrer leurs arguments mais aussi réaffirmer des valeurs de justice sociale et de droits partagés. Avec Suzy Rojzman, Natacha Chetcuti, Catherine Wihtol de Wenden, etc.

LES 2 ET 3 FÉVRIER À TOULOUSE (31)

**EVALUATION DE L'ÉDUCATION
INCLUSIVE**

L'université de Toulouse et l'école de formation agronomique d'Auzeville en Haute-Garonne organisent un colloque sur l'évaluation des compétences des personnes en situation de handicap : égalité et équité avec les propositions de l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins particuliers ; étude de pratiques évaluatives ; réflexion sur l'évaluation par compétences.

CINÉMA



PASOLINI

Quarante ans après la disparition de Pasolini, sa pensée et sa poésie, son cinéma, correspondent plus que jamais à nos préoccupations, nos questions d'aujourd'hui. Sa mort, dit Ferrara, sert trop souvent de masque pour dissimuler sa vie. Il décrit donc dans son nouveau film les deux dernières journées de Pasolini comme celles d'un créateur au travail, entouré par sa famille et ses amis, et non comme une course à l'abîme. Italien du Bronx, habitué à montrer l'excès et la violence, Ferrara, porté par un intérêt passionné qui date de sa découverte du *Décameron* à New York dans les années soixante-dix, est ici d'une

grande modestie, qui fait la qualité de son film. Soutenu par son ami Willem Dafoe, impeccable dans le rôle-titre, il mêle les instants de vie du cinéaste à la reconstitution de scènes qu'il n'a jamais pu filmer. La mort sur la plage d'Ostie est traitée sans les ambiguïtés tragiques qui obsèdent les admirateurs du poète depuis 1975. Dafoe et Ferrara vivent aujourd'hui à Rome et les lieux du tournage, les meubles, les objets sont authentiques. Pour le tournage ils ont été entourés par les intimes de Pasolini, au point d'habiller Dafoe sur le plateau des vêtements qu'il avait réellement portés. On parle dans ce film surtout anglais, souvent avec l'accent italien, et un peu italien, souvent avec l'accent américain. Cette bizarrerie, ce décalage, donnent en réalité beaucoup de poésie à ces images. Les recreations des projets non réalisés par Pasolini sont respectueuses, fidèles à son cinéma, même si le disciple n'est pas le maître. Ceux qui ne connaissent pas chaque détail de la vie de Pasolini auront peut-être du mal à interpréter certains moments du film mais ce n'est pas très grave. L'exercice d'admiration de Ferrara les emportera avec lui. **RENÉ MARX**

On peut lire dans l'Avant-Scène Cinéma n°619 de janvier 2015 un entretien de René Marx avec Abel Ferrara.

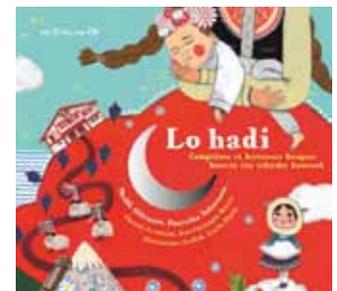
Les critiques de cinéma de Fenêtres sur Cours sont sur lavedesfilms.com

MUSIQUE

**COMPTINES ET BERCEUSES
AUTOUR DU MONDE**

Deux nouveaux volumes des « *Comptines et berceuses du monde entier* » explorent le riche répertoire régional basque et l'univers mélodique tzigane. Le premier opus fait la part belle aux voix avec un répertoire de 24 berceuses, chants de travail ou de fête, comptines et jeux chantés en langue basque. Au son de l'accordéon, des txirula ou txistu (petites flûtes), de la clarinette abolka ou des percussions, de jeunes enfants ou des artistes basques renommés nous font découvrir cet univers. Lucile Placin signe des illustrations au trait délicat et aux graphismes colorés qui font écho aux costumes traditionnels.

Le deuxième opus invite les « *gadjes* » à partager l'univers musical tzigane, fort d'émotion, d'improvisation et d'esprit de fête au quotidien. La plupart des 24 comptines et berceuses sont interprétées en romani, la langue officielle des roms. Violon, cymbalum, accordéon et guitares ajoutent à l'ambiance festive qui incite à lever le pied et frapper dans ses mains. Nathalie Novi a réalisé les illustrations, pastels aux lignes délicatement estompées qui nourrissent l'imaginaire. **LAURE GANDEBEUF**



LO HADI COMPTINES ET BERCEUSES BASQUES COLLECTÉES PAR CHANTAL GROSLÉZIAT, ARRANGÉES PAR JEAN-CHRISTOPHE HOARAU ET ILLUSTRÉES PAR LUCILE PLACIN DIDIER JEUNESSE

COMPTINES ET BERCEUSES TSIKANES COLLECTÉES PAR NATHALIE SOUSSANA, ARRANGÉES PAR JEAN-CHRISTOPHE HOARAU ET ILLUSTRÉES PAR NATHALIE NOVI.

Philippe Meirieu, Professeur d'université en sciences de l'éducation

ENTRETIEN AVEC

« Incarner le plaisir d'apprendre »

Comment a évolué selon vous la place de la pédagogie et des pédagogues à l'école ces dernières années ?

Nous avons subi, depuis les années 80, une attaque en règle contre la pédagogie : elle a été accusée de tous les maux par ceux-là mêmes qui n'en avaient jamais lu une ligne et en ignoraient toute l'histoire. Derrière ces attaques, il y a, sans aucun doute, ce que Jacques Rancière a identifié comme « la haine de la démocratie » ; il y a aussi une vision religieuse, voire magique, de l'apprentissage qu'il suffirait de décréter pour qu'il se produise ; il y a, enfin, le refus de penser simultanément transmission et émancipation. Résultat : la culture pédagogique s'est trouvée en quelque sorte délégitimée. Des pans entiers en ont été oubliés, au point que certains redécouvrent aujourd'hui, parfois naïvement, des lieux communs de l'Éducation nouvelle énoncés dès les années 1900 ! Ce déficit pédagogique est, à mes yeux, une des causes de la crise identitaire des enseignants : sans réflexion sur les finalités et les méthodes pédagogiques, le métier perd son sens.

La refondation actuelle (re)donne-t-elle une place à la pédagogie ?

Oui, dans l'énoncé des principes. Un peu moins dans les faits. La formation initiale reste souvent une juxtaposition d'enseignements et de stages, sans problématisation proprement pédagogique sur les enjeux des pratiques. La formation continue est sinistrée. Les travaux de pédagogie, dans l'université, et même au sein des sciences de l'éducation, se font de plus en plus rares. Les revues et les collections d'ouvrages sur la pédagogie peinent à survivre. Dans les médias, on a parfois l'impression qu'il n'y a plus que les « écoles alternatives » qui s'intéressent à la pédagogie. C'est faux, évidemment : beaucoup d'enseignants travaillent sur des questions pédagogiques, beaucoup sont engagés dans des innovations prometteuses. Mais ils se sentent bien isolés dans une « machine-école » trop souvent vécue comme une entreprise technocratique.

Pédagogues, didacticiens, concepteurs, que doivent être les enseignants d'aujourd'hui et de demain ?

Les enseignants d'aujourd'hui et de demain doivent, de

la maternelle à l'université, être de véritables « enseignants-chercheurs ». Ils doivent pouvoir réfléchir, se cultiver dans leur discipline et en pédagogie, chercher, inventer, évaluer... bref se réapproprier leur métier et non pas être des exécutants, même « performants », d'une « société anonyme ». Face à des élèves qui requièrent, de plus en plus, qu'on « refasse l'École » pour pouvoir « faire la classe », ils doivent construire des situations d'apprentissage exigeantes. Quand toute la société susurre à l'oreille des enfants et des adolescents que, pour faire marcher le commerce, il vaut mieux « prendre son pied » que de « se prendre la tête », ils doivent incarner le plaisir d'apprendre et la joie de comprendre.

Quelles priorités pour cela ?

Il faut que notre École suscite et facilite l'investissement de ses enseignants dans leur métier, qu'elle encourage le travail en équipe et la mutualisation systématique des expériences et des acquis. Il faut redonner sa place au travail pédagogique et relancer d'urgence une formation continue de qualité.

Philippe Meirieu retraité parlera-t-il encore de l'école ?

Oui, sans aucun doute ! L'École est ma passion et la question de la transmission restera au cœur de mes préoccupations. Surtout, je voudrais pouvoir continuer à parler avec les enseignants de tous niveaux qui partagent mon amour de l'École et mon intérêt pour la pédagogie. Parler avec eux, pour apprendre d'eux, comme je le fais depuis bien des années. Parler avec eux pour témoigner des travaux que je continuerai à conduire. Parler avec eux pour retrouver ensemble la force de continuer le combat... En tant qu'universitaire, je suis évidemment attaché à la nécessité de communiquer sur des travaux scientifiques. Mais en tant que militant pédagogique, je crois aussi à l'importance des mobilisations collectives. En éducation comme ailleurs, « faire le vrai » est une tâche profondément nécessaire ; mais donner du courage aux enseignants n'est pas, pour autant, une entreprise méprisable. PROPOS RECUEILLIS PAR ALEXIS BISSERKINE



PHILIPPE MEIRIEU PREND SA RETRAITE. L'UNIVERSITÉ LYON 2 LUI REND HOMMAGE CE 10 JANVIER À TRAVERS UNE JOURNÉE D'ÉTUDES QUI, À PARTIR DE SON ITINÉRAIRE ET DE SES TRAVAUX, RÉPONDRA À LA QUESTION : « OÙ VONT LES PÉDAGOGUES ? »